Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 1

ENGLISH PAGES : 7,11

Kreyòl : Paj 6

HAITI OBSERVATEUR

Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York, cet hebdomadaire est édité par la société Haïti-Observateur Group, Inc.
www.haiti-observateur.ca
Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY 11435-6235
Tél. (718) 812-2820
haiti_observateur@yahoo.com
New York: $1,00
Partout ailleurs : 1,50 $
Haïti: 20 gourdes
Tél. (718) 812-2820

VOL. LI, No. 13 *New York* : Tel : (718) 812-2820; • **Montréal** (514) 321-6434; • **Port-au-Prince**: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10 **31 mars - 7 avril 2021**

VOYAGE DE SANTÉ OU CONSULTATION SPÉCIALE ?

Le président du Sénat revenu, un nouvel animal politique dans le jeu

Jovenel Moïse confronté à une différente situation...

Par Léo Joseph

Joseph Lambert est retourné au pays, vendredi, 26 mars, revenu

Jovenel Moïse face au nouveal Joseph Lambert, c'est la vraie guerre.

soi-disant d'un voyage de santé, sans que la nation ne soit informée du pays, ni de la ville, ou encore de l'institution hospitalière qui l'a pris en charge. Il est revenu, dit-on, « *fre kou youn kola kenz* ». C'est quand même curieux pour un homme qui a été soigné d'un cancer. En tout cas, le président du Sénat n'y est pas allé de main morte pour afficher

Le puissant sénateur Joseph Lambert

la nouvelle « *vigueur* » dont il est animé. Gare à Jovenel Moïse !

Aucun doute, l'animal politique, qui était absent du pays

Suite en page 2

LA MOBILISATION ANTI-JOVENEL MOÏSE CONTINUE

Des centaines de milliers de personnes dans les rues deux jours suivis

La contestation aguerrie plus musclée que jamais...

Pasteur Gérard Forges, autre membre de la contestation protestante.

Pasteur Gérald Bataille, membre de la contestation protestante.

Par Léo Joseph

Depuis la gigantesque manifestation orchestrée par les pasteurs protestants dont l'initiative était appuyée par tous les secteurs de la vie nationale indistinctement, sauf l'infirme minorité PHTKiste et ses alliés, le monde de la contestation anti-Moïse a trouvé son rythme. Les centaines de milliers de participants ayant répondu à la nouvelle convocation à manifester du secteur protestant, cette fois appuyée par encore plus

Suite en page 4

LES MISSIONS DE L'ONU EN HAÏTI SE RÉSUMENT EN UN ÉCHEC CUISANT

La crédibilité de l'organisme international galvaudée

La dernière déclaration de la présidente du Conseil de sécurité, un tissu d'hypocrisies

Peut-on dire que Jovenel Moïse a réussi à tourner la communauté internationale en riducule

Helen Meagher La Lime, cheffe du BINUH et représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU en Haïti.

Par Léo Joseph

Dans leurs évaluations des missions des Nations Unies, dans le continent africain, les observateurs objectifs relèvent un échec total, car elles se traduisent en séjours bien rémunérés au profit de fonctionnaires privilégiés, mais peu d'avantages aux pays d'accueil. Cette politique prend l'allure du modèle d'intervention de l'organisme mondial dont les

Suite en page 3

HAPPENINGS!

Hundreds of thousands took the streets of Haiti's capital and other cities in support of the Constitution, and denouncing a new dictatorship

Police Inspector Marie Louise Gauthier, one of the victims of Jovenel Moïse'st bogus coup d'etat

U.S. Ambassador to the UN Linda Thomas-Greenfield.

COMBINED SOURCES— ***"Long live the Constitution!" "Down with the new dictatorship!"*** So shouted the hundreds of thousands of people who took to the streets, Sunday and Monday, in Port-au-Prince and in several cities, including Port-de-Paix, the president's hometown.

This was in commemora-

Continued on page 7

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 2

VOYAGE DE SANTÉ OU CONSULTATION SPÉCIALE ?

Le président du Sénat revenu, un nouvel animal politique dans le jeu

Jovenel Moïse confronté à une différente situation…

Suite de la page 1

durant environ une semaine, s'est mis au travail le même jour. Dans une interview, mise en scène avec Garry Pierre Paul Charles, il commence à donner du fil à retordre à l'homme qu'il aspire à succéder. S'il avait affiché une certaine discrétion, au fort de la bataille pour forcer Nèg Bannann nan à quitter le Palais national, le 7 février, date de la fin de son mandat constitutionnel, il semble qu'il est retourné au pays avec les moyens pour, cette fois, mener la bataille dont il serait, cette fois, la partie victorieuse. Il faut se demander pourquoi, muet au mois de février, par rapport au sort de Jovenel Moïse, un mois plus tard, il trouve les arguments qu'il estime utiles pour le déclarer le « *dictateur* ». C'est beaucoup dire, dans la présente conjoncture ! C'est le mot magique que l'intervieweur lui a arraché, bien que, animal politique, il ait donné sa réponse de manière alambiquée.

Avant d'entrer en plein dans le sujet, il faut savoir que l'animal politique qu'on a connu, en la personne de Joseph Lambert, a reçu une certaine transformation durant son absence. Il devient donc intéressant de savoir où il était, durant son absence, et qui étaient ses interlocuteurs. Dans ce cas, il faut poser la question : le déplacement du grand sénateur à l'étranger, était-ce un voyage de santé, comme il l'avait averti, au moment de quitter le pays, un «*alibi* » qui a été consacré, apparemment par ses huit collègues restés en poste, mais qui ne semblent pas connaître tous les tournants et aboutissants de ce mystérieux déplacement.

Quand le sénateur Joseph Lambert répond aux questions de Garry Pierre Paul Charles

Après que M. Charles eut fait un tour d'horizon avec le sénateur, l'invitant à parler de son séjour en terre étrangère et du degré de succès du « *traitement* » qui lui a été administré, le moment était alors venu de passer aux « *choses sérieuses* ». Observant l'intervieweur et l'interviewé, assis côte à côte, car ce dernier s'étant trouvé off-studio, on aurait l'impression que Charles était sur le point de se frotter les mains de satisfaction. Voilà pourquoi on serait tenté de demander si derrière cette interview cachait une sorte de conspiration entre les deux hommes

En tout cas, Gary Pierre Paul Charles lance la première question.

Paraphrasons l'intervieweur : « *Sénateur Lambert pensez-vous que le président Moïse est un dictateur* » ?

Joseph Lambert a refusé de répondre par un oui. Aussi s'est-il lancé dans une aventure que d'aucuns diraient spécieuse, puisqu'il va, finalement, conclure à l'affirmative.

Dans son raisonnement en filigrane, M. Lambert ouvre la

Gary Pierre Paul Charles, a-t-il réussi à démystifier la mission de Joseph Lambert

scène sur les différents actes du président de facto, les énumérant au hasard, c'est-à-dire, pas dans l'ordre chronologique.

En effet, dit le puissant sénateur : Quand un chef d'État s'arroge le droit de poser des actes en dehors des prescrits de la Constitution, cela fait de lui un dictateur. Quand il décide de bâtir un Conseil électoral de manière unilatérale, passant outre aux prescrits de la Chartes fondamentale, en ce qui concerne cette procédure, cela a l'allure d'un acte dictatorial. Quand il décide, encore unilatéralement, d'amender la Constitution du pays par ses propres moyens, alors que celle-ci prévoit la marche à suivre pour y arriver, ce sont des décisions dictatoriales.

Continuant sur sa lancée, le sénateur Lambert raisonne : Quand le président décide, de son propre chef, de faire arrêter un juge de la Cour de cassation, et de suivre une telle décision par l'emprisonnement du magistrat, c'est bien une décision dictatoriale. Il en est de même, dit-il, quand le chef d'État, de surcroît illégal, prend la décision de révoquer trois juges de la plus haute instance judiciaire du pays, au grand mépris de la Constitution, voilà une autre décision illégale et anti-constitutionnelle. D'où, encore un acte dictatorial. C'est bien la même chose, quand il nomme trois autres individus juges à la Cour de cassation, encore en passant outre aux exigences de la Constitution. Là aussi, cette décision fait de celui qui la prend un dictateur.

À ce niveau de l'interview, Garry Pierre Paul Charles n'avait pas besoin de conclure, ni de prononcer un verdict. Le sénateur, non plus, n'avait pas à donner une réponse spécifique. Car la conclusion était déjà dans le raisonnement. Tout un chacun est libre d'y arriver. Merci, sénateur Lambert !

De quelle mission Joseph Lambert est-il chargé ?

Présentement, la nation entière est mise au parfum, par rapport au statut juridique de Jovenel Moïse. Même si Joseph Lambert s'enfonce dans un raisonnement en spirale pour expliquer son point de vue, il n'a point besoin d'engager le public dans aucune direction, dans le cadre de son analyse, car la réponse se retrouve dans le raisonnement lui-même.

Il reste encore beaucoup à dire, il faut, éventuellement, interroger les oracles pour savoir de quelle mission Joseph Lambert est chargé. Car la manière dont il a articulé son raisonnement, par rapport à sa posture ante, fait croire qu'il est retourné au pays doté de moyens pour prendre le taureau par les cornes. Le reste du travail appartient à un autre temps. Mais, comme dit ce dicton, « *La nuit apporte conseil* ». Souhaitons qu'on soit mieux documenté, au moment de sortir la prochaine édition !

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 3

LES MISSIONS DE L'ONU EN HAÏTI SE RÉSUMENT EN UN ÉCHEC CUISANT

La crédibilité de l'organisme international galvaudée

La dernière déclaration de la présidente du Conseil de sécurité, un tissu d'hypocrisies

Suite de la page 1

opérations sur le terrain n'ont qu'un objectif : favoriser les intérêts des États membres dont les contributions soutiennent le train de vie luxueux que mènent leurs représentants dans les pays en difficulté socio-politique. En ce qui concerne le déploiement des forces onusiennes en Haïti, la dernière déclaration de la présidente du Conseil de sécurité donne toute la mesure de l'hypocrisie qui caractérisent ses initiatives.

En effet, avant d'entrer en plein dans la présentation de la présidente du Conseil de sécurité de l'organisme international, rappelons-nous que le peuple haïtien a récolté son lot de déboires de la présence de la mission de l'-ONU. Il semble que son déploiement ait été conçu pour bénéficier aux hommes d'affaires du pays offrant des services stratégiques ou bien des entités disposant d'immeubles, d'installations commerciales et des maisons disponibles pour location. Autrement, le peuple haïtien a récolté des contaminations dévastatrices, comme le choléra; ou le viol de nos jeunes des deux sexes, laissant une génération d'enfants privés d'accompagnement paternel. Quant au peuple haïtien, en général, toutes les crises socio-politiques dont il fait l'expérience, depuis la chute de la dictature, se sont développées sous le regard des Nations Unies, au point que cela inspire le jugement des critiques opinant que telles sont l'objectif de cette institution exécutant les politiques des puissances dominantes.

L'ONU témoin : Des organisations populaires aux gangs armés

On semble négliger d'établir les relations qui existent entre les «*organisations populaires* » créées, en force, par Jean-Bertrand Aristide, après le retour de ce dernier de son exil à Washington, derrière quelque 20 000 soldats américains remplacés par la MINUSTAH, cette « *Mission des Nations Unies pour la stabilité en Haïti* ». Ainsi que l'évolution de l'insécurité ambiante avec le renouvellement d'autres missions de l'ON sous d'autres noms, à la suite de chaque expiration.

Certes, sous les regards complices, sinon négligents du personnel de l'ONU, en Haïti, le prêtre défroqué plantait des assassins au sein de la Police nationale. Une équipe mixte de tueurs, en civil et en uniforme de policiers, exécutait les sales besognes d'Aristide. La MINUSTAH, qui avait pour mission de superviser le climat sécuritaire dans le pays, n'a pu ni prévenir ni contrôler les activités criminelles de policiers dévoyés introduits dans l'institution sans faire l'objet de l'enquête nécessaire généralement menée sur chaque candidat. Grâce à cette équipe d'assassins, faux policiers/civils criminels, une vague d'ennemis politiques ou

Claude Joseph, chancelier haïtien, multiplie les initiatives en faveur de Jovenel Moïse. Mais ne cesse de mettre le pied dans le plat.

adversaires présumés d'Aristide ont été assassinés. De Jean Léopold Dominique et Jean-Claude Louissaint, à Mireille Durocher Bertin et Eugène Baillergeau, en passant par pasteur Emmanuel Leroy, Dr Harry Bordes, pour ne citer que ceux-là, l'insécurité battait son plein sous Aristide, appuyé par l'ONU. C'était la manière dont le baron de Tabarre ciblait ses ennemis politiques à éliminer physiquement, dans le cadre de sa politique de représailles contre les « *bourgeois* » et ceux qu'il considérait comme les alliés de ces derniers. Sous prétexte que la Police nationale d'Haïti, nouvellement enfantée, dans ses premiers bégaiements, en matière de sécurité, manquait d'efficacité, Aristide attribuait des tâches de « *sécurité* » à ses exaltés.

Mais c'était surtout après sa démission, en février 2004, que les criminels qui occupaient le haut du pavé, sous le régime de l'ex-prêtre de Saint-Jean Bosco, ont développé leur régime de terreur sur le pays, surtout à Port-au-Prince, perpétrant des assassinats sur des citoyens, notamment les victimes de kidnapping. On se souvient, d'heureuse mémoire,

L'ambassadeur des États-Unis à l'ONU Linda Thomas-Greenfield.

combien des femmes kidnappées, durant la période intérimaire post-Aristide, ont été violées par leurs ravisseurs, bien que la rançon exigée ait été payée.

Au chapitre du kidnapping, on ne peut oublier le dossier Amaral Duclona, le chef de gang qui avait son fief à Cité Soleil. Capturé en République dominicaine, où il s'était réfugié pour échapper aux poursuites de la Police, il fut extradé en France où il fut jugé pour le meurtre, en 2004, de l'entrepreneur Claude Bernard Lauture, citoyen français d'-origine haïtienne. Au tribunal, l'épouse du défunt accusa Aristide d'avoir ordonné l'assassinat de son mari.

La *somalisation* d'Haïti, entamée immédiatement après la chute du prêtre défroqué, s'est arrêtée sous le gouvernement intérimaire Alexandre-Latortue. Cette accalmie a continué durant l'-administration Préval, pour recommencer avec Michel Martelly au pouvoir. Ce dernier et son équipe ont initié l'armement des gangs dont les actes de banditisme commençaient à ponctuer la réalité dans les quartiers défavorisés de la capitale haïtienne. Mais c'est sous le gouvernement de Jovenel Moïse, le successeur trié sur le volet de Martelly, que la pègre allait s'imposer, jusqu'à présenter une vraie menace pour la Police nationale. Largement pourvus en armes de guerre et disposant d'une source intarissable de munitions grâce à la présidence et des substituts de celle-ci, au sein du Parlement, en sus d'autres proches du chef d'État, les bandits armés ont transformé leurs fiefs en zones de non-droits, constituant un véritable État dans l'État.

Doté de forces coercitives, pour imposer leurs quatre volontés, sur la population, il ne reste plus aux gangs armés qu'à se donner les moyens de leur politique : rançonner la population de différentes manières — kidnappings, braquages, vols à main armée, etc. À ces crimes s'ajoutent les assassinats commandités par les dirigeants voulant se défaire de leurs ennemis politiques.

Bocchitt Edmond, ambassadeur d'Haïti à Washington, responsable d'engager des relationnistes pour polir l'image de Jovenel Moïse.

Soulevé, dans un premier temps, contre les promesses électorales non tenues de Jovenel Moïse, le peuple haïtien n'a pu tolérer les multiples dérives de ce dernier, dont les violations de la Constitution de 1987, en sus des faits de corruption, de détournements de fonds publics, qui se sont accumulés, au fil de son mandat. Le plus gros crime financier parmi les nombreux qui lui sont reprochés est bien sa double participation au vol des USD 4,2 milliards $ du fonds PetroCaribe. Car ses compagnies, Agritrans et Betex, sont aussi bénéficiaires d'une partie de ces USD 4,2 milliards $ que lui et ses alliés politiques ont mal acquis. Devenu président de la République, par les manigances de Michel Martelly, Jovenel Moïse n'y va pas par quatre chemins pour empêcher que soit tenu le procès contre les dilapidateurs de ces fonds, en vue de permettre au peuple haïtien de trouver réparation et les coupables de recevoir leur juste châtiment.

Après tout ce qui qui est exposé ici, toute personne soucieuse de l'épanouissement de la démocratie et de la bonne gouvernance serait disposée à prendre position contre Jovenel Moïse et toute la racaille PHTKiste, qui sont partie prenante de la plus grande conspiration financière de l'histoire de la République. Voilà pourquoi le peuple haïtien est en colère contre cette communauté internationale, et tout ceux qui la symbolisent.

Face à la situation sociopolitique d'Haïti, qui a dégénéré, au fil des trente dernières années, on ne peut que conclure à un échec cuisant des missions de l'ONU

Suite en page 8

HAITI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : haiti-observateur.ca

Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 4

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Le mois du Travail social

Par Rosie Bourget

Mars est le mois du Travail social, où nous prenons le temps de souligner les efforts vitaux que les travailleurs sociaux font chaque jour. L'Association nationale des travailleurs sociaux a défini le thème du mois du travail social de cette année comme «*Les travailleurs sociaux sont essentiels*». Le Travail social a un impact sur les familles, les groupes et des communautés entières, grâce à des changements positifs

Rosie Bourget

qui aident les gens à surmonter les obstacles personnels et systémiques pour atteindre une meilleure vie. Que vous ou quelqu'un que vous connaissez soyez un travailleur social contribuant à faire une différence, nous aimerions profiter de ce moment pour exprimer notre gratitude et faire la lumière sur le travail important que les travailleurs sociaux accomplissent pour nous tous.

La Semaine du travail social est l'occasion de reconnaître l'engagement des travailleurs sociaux à servir les autres tout en respectant les valeurs fondamentales qui sont essentielles à notre travail en tant que travailleurs sociaux professionnels. Bien que les tâches d'un travailleur social varient en fonction de son lieu de travail, en général, la plupart des travailleurs sociaux assument les tâches suivantes :

• Rechercher des problèmes sociaux et développer des remèdes ;
• Travailler en tête-à-tête avec les clients pour divulguer les problèmes avec lesquels ils sont aux prises ;
• Éduquer ou conseiller les clients et travailler avec eux pour développer de nouvelles compétences ;
• Plaider au nom des clients et protéger les clients vulnérables pour s'assurer que leurs meilleurs intérêts et leur bien-être sont respectés ;
• Connectez les clients aux ressources communautaires.

Alors que le mois de mars est consacré au travail social, la semaine du 7-13 mars est destinée aux travailleurs sociaux scolaires. Les travailleurs sociaux reconnaissent les dimensions biologiques, psychologiques, sociales et spirituelles de la vie des gens et comprennent et traitent tous les gens comme des personnes à part entière. Cette reconnaissance est utilisée pour formuler des évaluations et des interventions holistiques avec la pleine participation des personnes, des organisations et des communautés avec lesquelles les travailleurs sociaux s'engagent. La Semaine du travail social dans les écoles est l'occasion de découvrir la contribution unique des travailleurs sociaux dans les écoles au sein des systèmes scolaires américains. La Semaine sociale scolaire met en évidence l'impact que les travailleurs sociaux scolaires peuvent avoir pour aider les élèves à réussir à l'école.

Maitrise en travail social/travailleuse sociale scolaire

LA MOBILISATION ANTI-JOVENEL MOÏSE CONTINUE

Des centaines de milliers de personnes dans les rues deux jours suivis

La contestation aguerrie plus musclée que jamais...

Suite de la page 1

d'organisations et de personnalités de marque, autorisent à croire que la tendance oppositionnelle a développé des muscles. C'est, sans doute ce constat qui inspire les déclarations du pasteur Jacques Janvier, au président de facto, faites lundi soir (29 mars), selon lesquelles la donne va bientôt changer et qu'il allait devoir s'en rendre compte dès minuit, mais plus intensément le lendemain.

En effet, on peut imaginer ce que cette scène a communiqué aux spectateurs observant une foule immense se lançant sur la capitale scandant des slogans hostiles au pouvoir et à ses suppôts du PHTK grossissant quasiment d'heure en heure, au fur et à mesure que de nouveaux participants venus d'autres points de départ s'ajoutant à elle. Si les gens de la communauté internationale, notamment Helen Meagher La Lime, la cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), entretenaient encore des doutes, quant à la volonté du peuple haïtien d'en finir avec Jovenel Moïse, c'est l'occasion pour eux de se détromper.

D'une seule voix, ce lundi 29 mars, les manifestants ont dénoncé la connivence de la communauté internationale, particulièrement l'ONU, l'Organisation des États américains (OEA), le CORE Group, les États-Unis, par rapport aux dérives anticonstitutionnelles et illégales du président de facto, s'embarquant dans un programme chimérique de réforme constitutionnelle, par voie référendaire, suivie d'élections générales devant être supervisées par un Conseil électoral qu'il a choisi unilatéralement. Les protestataires attirent l'attention sur le fait que toutes ces initiatives contemplées visent à se réaliser dans un contexte sécuritaire inquiétant, les gangs armés faisant la pluie et le beau temps et les citoyens craignent de s'aventurer dans les rues au risque de se faire kidnapper par des malfrats stipendiés.

Au cours de cette mobilisation, la foule s'en est pris aux pays tuteurs accusés de persister dans leur appui à un président illégitime entretenant un régime illégal et anticonstitutionnel, en plus de violer systématiquement les droits humains des citoyens, toutes catégories confondues. Dans ses dérives, il s'applique à détruire les institutions du pays et met en péril l'épanouissement de la démocratie en Haïti.

Plusieurs organisations ont participé au lancement de cette marche, qui a été, une fois de plus appelée par le secteur protestant haïtien. Mais appuyé par « *N ap mache pou lavi* », « *Collectif 4 décembre* », le secteur politique, le « COSHARCO », des organisations de la société civile. Rappelons qu'encore plus d'organisations ont répondu présentes à cette nouvelle manifestation que celle du 28 février.

Les manifestants du dimanche 28 mars exigent aussi le respect de l'observance de l'article 134-3 de la Constitution interdisant l'extension du mandat présidentiel, exigeant le départ immédiat de Jovenel Moïse qui continue de rester au Palais national, continuant aveuglément la répression sur les citoyens paisibles, sans distinction de classe ou d'appartenance politique. Selon eux, la répression du président de facto s'est étendue également à des policiers tombés victimes en raison de leur volonté d'avoir une vie sociale stable et des bénéfices professionnels plus justes.

Signalons que dès la veille de la manifestation (samedi soir), l'évêque émérite de Jérémie, Willy Romélus, a fait une intervention sur une station de radio dans laquelle il félicitait les pasteurs protestants ayant décrété cette mobilisation. Il déclarait son adhésion à la tenue de cette mobilisation qu'il a jugé opportune, car déclenchée contre un régime scélérat, violateur des droits de la personne, de la Charte fondamentale, et destructeur des institutions du pays. Voilà pourquoi il avait invité les fidèles catholiques à participer en foule à cette manifestation, comme, dit-il, les dirigeants catholiques avaient déclaré leur appui sans faille de la première mobilisation que le même secteur avait décrétée, le 28 février 2021.

À noter que parmi les manifestants du lundi 29 mars se trouvait Dr Maryse Narcisse, coordonnatrice nationale de Fanmi Lavalas, citée par l'organe de presse en ligne *rhinews.co*m, qui n'a point mâché ses mots pour dénoncer Moïse. Aussi a-t-elle déclaré : « Personne ne peut *et ne doit nous encourager à aller aux élections avec un régime corrompu, illégitime et illégal qui se propose de changer la constitution dans ses intérêts propres afin d'assurer son impunité pour ne pas répondre des crimes de sang, financiers et de trahison à la* patrie qu'il a commis ».

Sa présence rarement remarquée aux manifestations antigouvernementales, comme celle des autres leaders de Lavalas, qui prétendent avoir des options politiques différentes de celle de la majorité des opposants politiques, Dr Narcisse explique sa présence par le souci, dit-elle, de signifier sans ambiguïté l'adhésion de sa formation politique à la Constitution de 1987, en sus de dénoncer la communauté inter-

Dr Maryse Narcisse, bien présente à la manif du dimanche 28 mars 20221.

nationale cautionnant une dictature qui s'installe en Haïti.

Et Maryse Narcisse d'ajouter : « *Nous sommes là pour exprimer notre désaccord et notre refus aux projets du régime illégitime et illégal en place qui veut imposer au pays une nouvelle constitution taillée sur mesure et des élections truquées organisées par un CEP partisan et contesté*».

Pour finir, la coordonnatrice nationale de Fanmi Lavalas, parlant au nom de son parti, qui, auparavant, restait éloigné de ces genres de mobilisation, en a appelé au renforcement de telles actions afin de casser les initia-

Suite en page 14

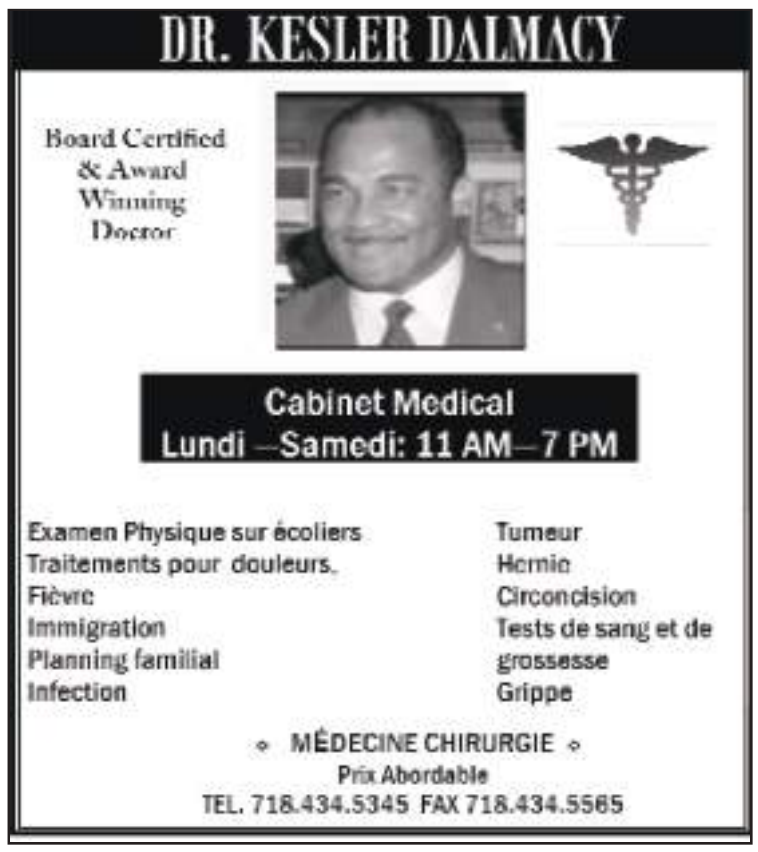

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 5

LE COIN DE L'HISTOIRE

Rosalvo Bobo

Par Charles Dupuy

Il est peu d'hommes politiques haïtiens qui auront mené une vie aussi frénétique, aussi trépidante et aussi mouvementée que celle de Rosalvo Bobo. Politicien libéral, ardent patriote, Bobo, dès l'adolescence, étonnait son entourage par sa précocité intellectuelle, sa maturité d'esprit et son intérêt marqué pour la chose publique.

Né au Cap-Haïtien le 28 janvier 1874, il était le fils de Dorasie Wooley et d'Alexandre Bobo un petit-fils de Dieudonné Bobo, prince et grand maréchal d'empire sous Soulouque. Formé par les professeurs français au Lycée Philippe-Guerrier, le jeune Bobo allait, en peu de temps, acquérir une culture étendue englobant les sciences naturelles, la philosophie, les langues et la musique. Il n'avait que 18 ans quand son père, un riche commerçant, l'envoya étudier la médecine en France. Quand il revient au pays en 1898, l'ancien interne des hôpitaux de Paris était devenu un jeune homme dans tout l'éclat de son âge. Bobo était une sommité médicale renommée et le détenteur des titres universitaires les plus convoités. Auteur d'un célèbre traité de phytothérapie, *Les plantes médicinales d'Haïti*, Bobo qui était docteur en droit et un pianiste de talent, parlait à la perfection l'anglais, l'espagnol, l'allemand, mais aussi l'italien, le portugais et le russe. Mulâtre au visage éclaboussé de taches de rousseur, Bobo possédait le don de la parole, pouvait magnétiser les foules et, juste avant l'Occupation américaine, il portait presque seul les espoirs de la jeunesse éduquée.

En 1903, peu avant le centenaire de l'indépendance, il publiait *À propos du centenaire*, un pamphlet incendiaire dans lequel, avec une ironie sulfureuse, il propose de tenir, en lieu et place des célébrations prévues pour la circonstance, quelques journées de deuil et de repentir après un siècle sanglant fait de turpitudes, d'égarement, de crimes politiques, de commotions civiles, de haines fraternelles et puis surtout, selon sa formule célèbre, d' « *esclavage du Nègre par le Nègre* ». Ardent firministe, nationaliste convaincu, observateur politique reconnu pour la vigueur incisive de ses écrits, sa lucidité d'analyse et la fermeté de ses prises de position, Bobo pouvait aussi agacer par son irascibilité, son entêtement et cette belle assurance qui confinait à la fatuité et à la suffisance.

En 1910 le gouvernement d'Antoine Simon signait la série des « *contrats McDonald* ». Alarmé par ces engagements financiers, Bobo dénonçait les dangers que représentaient cette inquiétante accumulation d'emprunts, de concessions de banque, de contrats de chemins de fer et de figues-bananes qui menaçaient la souveraineté économique du pays. « *Faites attention*, proclamait-il, *la doctrine de Monroe*

Rosalvo Bobo.

déambule à Port-au-Prince […] c'est la prise par New York de la république d'Haïti, non pas à coups de canon mais à coups de dollars ». Pour cette seule raison, il fut jeté en prison par le pouvoir en place. Après sa libération, il s'exila, pour quelque temps, aux Îles Turques. Ses convictions lui vaudront toujours les désagréments d'une vie chaotique entrecoupée par des périodes d'exil et d'emprisonnement. Le docteur qui, entre-temps, s'était marié à Sarah Schomberg, une pianiste de renom, ne tarda pas à s'en séparer. Après cet échec matrimonial, Bobo se résigna à la rude fatalité d'un destin jalonné d'épreuves et de malheurs violents. À ce chapitre on notera que, quelques années auparavant, Alexandre Bobo, son père, avait été trouvé assassiné chez lui, décapité par un de ses domestiques atteint de folie.

Le 5 mai 1915, Rosalvo Bobo entrait avec son armée de Cacos au Cap-Haïtien. Monté sur son magnifique étalon bai, superbement fringué en général Caco avec sa machette en bandoulière, Bobo, suivi de ses hommes, traversa la ville inquiète et silencieuse en longeant la rue Toussaint-Louverture. Toutefois, Bobo s'était emparé d'une ville assiégée par les troupes régulières du général Probus Blot, ce qui rendait bien précaire sa situation stratégique.

Rappelons que les Américains n'entretenaient aucune sympathie particulière envers Bobo, cela, depuis que dans un de ses articles polémiques, celui-ci avait lancé un retentissant «*Never* » au programme de contrôle direct de l'économie haïtienne que proposait Washington. Ministre de l'Intérieur et de la Police générale sous Davilmar Théodore, Bobo repoussera les propositions de contrôle des institutions financières haïtiennes que proposait le Département d'État. Il disait bien vouloir ouvrir le pays aux investisseurs américains dont il admirait l'esprit d'entreprise et l'efficacité des méthodes, mais refusait de renoncer à son autonomie administrative. Les principes de Rosalvo Bobo, sa doctrine, son opiniâtreté de caractère, son indépendance de jugement et ses engagements déplaisaient aux Américains qui, dès lors, ne voyaient plus en lui qu'un agitateur radical et un mauvais charlatan.

Comme il arrivait dans le port du Cap le 17 juin pour y débarquer les fusiliers-marins chargés de protéger les ressortissants étrangers, le croiseur français *Descartes* tira une salve d'honneur que les bobistes prirent pour le bombardement de la ville par le *Nord-Alexis*. Profitant de la panique, les soldats du général Blot entrèrent dans la ville en poussant des cris de rage. Maintenant refoulé dans son quartier général de Caracol, Bobo pensait aux moyens d'assiéger de nouveau le Cap et de le reconquérir. Mais quand, le 1er juillet 1915, le contre-amiral William B. Caperton entra dans la rade à bord du *Washington*, les plus perspicaces d'entre les rebelles comprirent que tous leurs espoirs de voir triompher leur révolution venaient d'être anéantis.

En apprenant la chute de Guillaume-Sam, le *Washington* quitta la rade du Cap en direction de la capitale en crachant le feu par toutes ses cheminées. Caperton ordonna à son escadre d'empêcher que l'un quelconque des trois mille Cacos de Bobo ne franchisse le pont Hyppolite sans se laisser désarmer. Ceux qui tentèrent de passer par le pont du Haut-du-Cap essuyèrent le feu des Marines et quant aux plus aventureux qui partirent de la Petite-Anse au galop pour forcer le barrage, ils furent fauchés par les obus du *Eagle*... l'Occupation américaine venait de commencer, elle faisait ses premières victimes.

Le massacre de la Prison centrale de Port-au-Prince et le lynchage de Guillaume-Sam fournirent à Caperton la justification inespérée d'un débarquement pacifique et ordonné des premiers contingents de Marines sur les plages de Bizoton. Il pourra prétendre venir ramener l'ordre dans une capitale en folie et livrée à elle-même. Port-au-Prince appartenait toutefois au Comité exécutif révolutionnaire de Rosalvo Bobo, dont les membres avaient pris le contrôle de la police, du Trésor, de la douane et des Télégraphes terrestres en attendant l'arrivée imminente de Bobo, le Chef suprême de la révolution et futur chef d'État.

Caperton bannissait cette éventualité. Il dépêcha donc à Caracol une délégation dirigée par l'archevêque de Port-au-Prince Mgr Conan et l'ancien président Légitime, chargée de raccompagner Bobo dans la capitale tout en le prévenant, lui et son

Amiral William Banks Caperton ne portait pas Rosalvo Bobo dans son coeur.

général Benoît Rameau, que toute tentative de conduire leurs troupes cacos dans la capitale entraînerait des affrontements violents avec les Marines.

Quand, le 5 août, Bobo débarqua du *Jason*, Port-au-Prince l'accueillit dans un délire populaire que pouvait seulement rappeler l'arrivée de Salnave dans la capitale. Le pays traversait alors sa plus grave crise depuis son indépendance et le peuple sentait d'instinct la nécessité de se rallier à un homme fort, s'accrochait désespérément à ce modèle d'intégrité et de dévotion patriotique, à ce fier et intransigeant docteur Bobo qui recueillait pourtant là le dernier triomphe de sa carrière politique. Pendant que Bobo était plébiscité dans la plus folle exubérance par les foules de Port-au-Prince, les Marines bivouaquaient au Champ de Mars, occupaient les casernes Dessalines, l'Arsenal, le Fort-National et tous les autres postes militaires de la capitale. Malgré les notes de protestations du Comité révolutionnaire, ils désarmaient les soldats, montaient la garde devant les édifices publics, assuraient le maintien de l'ordre.

Il ne restait plus que deux forces civiles organisées dans le pays, le Comité exécutif et l'Assemblée législative. Si la première appartenait au docteur Bobo, les Américains s'étaient déjà emparé du second. Le Comité exécutif (Charles de Delva, Charles Zamor, Ermane Robin, Samson Mompoint, Léon Nau, Eribert Saint-Vil Noël, Edmond Polynice) semblait dominer la situation. Bobo bénéficiait de l'adhésion des masses, la presse publiait le flot de télégrammes de soutien qui lui arrivait de partout au pays et les parlementaires eux-mêmes venaient faire la cour au nouveau pouvoir. À ces derniers toutefois, c'est un Rosalvo Bobo très rogue qui annonce la prochaine dissolution de l'Assemblée législative issue, comme chacun sait, des élections frauduleuses de 1913. Homme poli en toutes circonstances, Bobo avait toutefois de la difficulté à cacher son dédain à l'égard des politiciens qu'il écrasait de sa supériorité intellectuelle, une attitude de mépris dont il allait devoir payer le prix. En effet, les parlementaires se concerteront bientôt pour l'écarter de la présidence.

La partie de bras de fer se termina le 11 août, quand, en réplique au décret de dissolution de l'Assemblée législative du Comité exécutif, le capitaine du *Washington*, le commandant E. L. Beach, convoqua les membres du Comité à la légation américaine pour leur annoncer qu'il les considérait désormais comme des ennemis publics des États-Unis. Le même jour, Beach convoquait les parlementaires haïtiens dans une salle de cinéma (le Parisiana) pour leur confirmer la tenue des élections présidentielles qui auraient lieu le lendemain. Au cours de cette réunion informelle des députés et sénateurs, Beach leur donna lecture de cette dépêche émanant du Département d'État annonçant que les États-Unis s'attendaient à ce qu'on leur confie « *le contrôle pratique des douanes et tout autre contrôle financier sur les affaires de la République d'Haïti*».

Le 12 août, au matin, pendant qu'un violent cyclone tropical ravageait la plaine des Cayes, les Marines, baïonnette au canon et revolver à la ceinture, se répandaient, vêtus de leur *raincoat* jaune, aux abords du Palais législatif. C'est là que, selon les Américains, allaient se dérouler les premières élections présidentielles libres et démocratiques qui se furent jamais tenues en Haïti. En présence du capitaine Beach, chaque parlementaire se lève et va déposer son bulletin de vote dans l'urne. Après dépouillement du scrutin, on comptera 94 voix sur 116 en faveur de Sudre Dartiguenave.

Alors que les canons du Fort-National saluaient le nouvel élu, un citoyen haïtien de 42 ans entrait se réfugier au consulat du Royaume-Uni. C'était Rosalvo Bobo. Après avoir obtenu trois voix aux élections présidentielles, Rosalvo Bobo avait décidé de quitter son pays pour commencer un long et pénible exil qui ne prendra fin qu'à sa mort, survenue à Paris, en 1929. **C.D.** coindelhistoire@gmail.com **(514) 862-7185.**

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 6

Kreyòl

GRENN PWONMENNEN

Sanble yo kwè nan Bouki ak Malis toujou

Ayisyen nouvèl jenerasyon yo ka pa konnen sa k Bouki ak Malis la. Alò, alapapòt fò m bay youn esplikasyon sou 2 pèsonalite sa yo nan folklò ayisyen, ke yo te konn itilize lè y ap bay istwa sou mounn sòt, enbesil, fas a mounn lespri, entelijan fopaplis. Bouki se Nèg sòt la, tandiske Malis se Nèg lespri a, ki toujou fè 2 pwen sou egare a. Men gen lontan Bouki pa egziste ankò. Okontrè, jan sa pale toupatou, Bouki fè filozofi, l al etidye aletranje nan gwo inivèsite, Bouki gentan fè tout klas li, pran diplòm sou dilòm, jiskake li fè PhD, pa gen piwo pase sa. Kivedi, pa gen Bouki ankò ! Tanpri, mezanmi, fè mounn entènasyonal yo konn sa pou mwen, paske jan y ap aji a, sanble se yo menrn ki vin tounen Bouki.

Sa k fè m vin ak pawòl sa a se paske mwen wè rapò mesye entènasyonal yo met deyò ki sanble ak rapò mounn ki pa byen rezonnen, osnon se nan betiz y ap pase zòt ke yo pran pou enbesil. Annou pran rapò ke Konsèy sekirite *(Conseil de sécurité)* Nasyon Zini te pibliye nan dat 24 mas la, premye gwo rapò òganizasyon an te met deyò sou sa k ap pase ann Ayiti depi lane 2017. Kivedi mounn t ap tann rapò a tankou tè sèk ki t ap tann lapli.

Vwala ke premye bagay yo met devan se kesyon eleksyon. Wi, fòk gouvènman an debouye l tankou Mèt Jan-Jak pou eleksyon fèt lane sa a menm, wi nan lane 2021 an. Yo pa di anyen sou Konsèy elektoral ilegal, bagay 2 grenn gòch Jovnèl Moyiz mete sou pye a, lè tout òganizasyon ki te pou patisipe yo te bay demisyon yo anblòk. Sa pa di yo anyen ke Lakou kasasyon, pi gwo tribinal nan peyi a, tankou Lakou siprèm Ozetazini, te refize asèmante Konsèy elekotral la, jan Konstitisyon an di pou sa fèt. Kidonk, yo dakò avèk ***Apredye,*** non Jovnèl Moyiz bay tèt li a. Paske li pa t okipe ni Konstitisyon, ni Lakou kasasyon, li annik di mesyedam Konsèy la monte opalè vin jwenn li. Epi li fè yo prete sèman devan l. ***Gwo ponyètman !***

Defen mèt Monferye Doval.

Antan ke otorite ki fè sa l vle, k ap gouvènen pa dekrè depi mwa janvye 2020. ***Apredye*** pa satisfè sèlman nan mete Konsèy elektoral li sou pye. Msye mande mesyedam li yo, ki pa menm etidye dwa, sètadi lalwa, pou yo travay sou youn lòt Konsitisyon pou ranplase Konstitisyon 1987 la. Kòm nou konnen, 29 mas la sot fè Konstitisyon an 34 lane epi se pa milye mounn te pran lari nan Pòtoprens ak nan plizyè lòt vil nan peyi a, jou dimanch, 28 la, ak lendi 29 mas la, pou rele **ANMWEY ! Aba nouvo Konstitisyon ! Aba diktati !**

Kifè eleksyon pral fèt ak nouvo Konstitisyon, ki rache dan anpil enstitisyon, lè l pa aboli yo, men ki vin ranfòse pouvwa prezidan an pou l vin tounen prèske menm jan sa te ye anvan pèp la te dechouke dikati a nan lane 1986, pou vin mete Konstitisyon nou genyen an nan mwa mas 1987, ki pa fèt pou chanje ak referandòm, jan ***Apredye*** soti pou l fè a. Atò kominote entènasyonal la konprann nou se youn bann Bouki, nou p ap wè nan jwèt yo a, kote se youn nouvo diktati y ap met sou pye ann Ayiti, kòmsi se sa nou merite antan ke « *peyi twou k.k* », jan lòt prezidan ameriken an te rele Ayiti a.

Men mesyedam entènasyonal yo soti pou jwe youn jwèt pou pete sèl bann Bouki modèn sa yo ki pran pòz yo pa konprann. Ēske se vre ***Apredye*** ak bann zandolit—non, mwen vle di *akoli*—li yo pral ka fè « *eleksyon demokratik, onèt epi enkliziv* », sètadi pou tout mounn ladan l vre, ap patisiipe jansadwa ?

M ap kite bann swa-dizan Malis entènasyonal yo pale, paske apre pawòl eleksyon tousuit la, yo vin ak youn bann lòt koze ki montre yo pa fin klè ak zòt. An analize plizyè lòt bagay ki di nan rapò a. Pa eganzanp, Konsèy sekirite a di se depi 2019 pou eleksyon lejislatif te fèt epi yo pa fèt. Yo ta ka ajoute ke okenn eleksyon pa janm fèt depi Jovnèl Moyiz monte. Kidonk, se kounnye a nou ka kwè msye vin tounen youn vrè demokrat, sitou ak youn bann kat *Dermalog* ke l distribye bay mounn pa l sitou !

Toujou selon Malis entènasyonal yo, fòk Lajistis vrèman endepandan. Kivedi, ou pa ka nan arete jij Lakou kasasyon, revoke e ranplase selon bòn volonte w, menm si ou se ***Apredye.*** Apa Konsèy sekirite a pale de « *état de droit* ». Fòk lalwa respekte, epi, an palan de sa, fòk gouvènman an pa nan jwe ak kesyon kòripsyon an. Fòk mounn k ap naje nan tout dlo sal sa yo, youn bann vye zasyon vin rann kont jansadwa, anyen pa ka fèt an kachèt.

Fòk gouvènman an pran kesyon ensekirete a oserye. Fòk li pase youn vitès siperyè nan kesyon gang yo ak kidnaping k ap fèt san rete, ansasina ak kadejak, bagay yo pa ka kontinye jan sa ye la a. Asireman, yo pa nonmen non Jimmy « *Barbecue* » Chérizier, men yo konnen l ap travay ak gouvènman an epi l gen youn manda arestasyon dèyè l depi mwa jiye 2019.

Vwala ke Konsèy sekirite a di li konstate tout vyolasyon dwa mounn ki fèt la a, anba je gouvènman an, sitou kont manfestan yo, kote yo arête mounn pou danri. Fòk gouvènman an respekte dwa mounn pou yo pale jan yo vle. Epi men yo mande pou enspektè jeneral Lapolis mennen bonjan ankèt sou tout vyolasyon ki fèt yo. Epi fòk gen arestasyon, fòk kesyon enpinite a sispann. Pa gen afè mounn pa ankò.

Pou otorite lakay yo pa di yo pa konprann de kisa Konsèy sekirite a ap pale a, rapò a site byen klè kèk nan masak ki fèt sou gouvènmzn an, epi youn ansasinay ki dwe fè prezidan defakto a, ansanm ak madanm ni tranble. Ban m bay yo jan sa parèt nan rapò a : « *Grande Ravine (2017) La Saline (2018)* », epi ansasinay prezidan Asosyasyon avoka nan Pòtoprens lan, « *Mèt [Monferrier] Dorval (2020)* ».

Kòm yo di sa an franse : «*C'est pas envoyer dire !* »

Jimi Cherizye, ke yo rele Babikyou tou, kontinye aj fè krim ansanm avèk polisye pandan Lapolis ap chache l toupatou.

Menm si n ta vle pase sou masak Gran Ravin ak La Salin yo, lè Konsèy la lonje dwèt sou ansasinay Mèt Dòval la, se youn siyal byen klè kont Jovnèl Moyiz ak madanm ni *Martine,* paske ansasinay la fèt bò lakay yo a, nan youn zòn kote se pa nenpòt mounn ki ka vin la, sitou pa byen ta lè ansasinay la te fèt la. Koute pwòp temwayaj prezidan an, nan pwogram televizyon, kèk jou apre zak la : « ***Li mouri a 10-zè-15, epi 3 minit apre se madanm mwen k ap montre m video a !*** » M ap kite nou eksplike pwòp tèt nou ki wòl madan pezidan an te gen pou jwe nan ansasinay la. Epi èske se pa youn fason pou l te di Gwo Bòs la « ***Misyon akonpli !*** »

Men li, se prezidan ansasen konsa, ki fè tou sa l konnen pou l te kòmanse diktakti l la avèk gouvènen pa dekrè; ki nan kòkòday ak gang; ki monte òganizasyon ANI, kòm youn nouvo Tonton Makout; ki menm plonje bra l nan san jouk nan zèsè l li, jan li menm li admèt sa nan ansansinay Mèt Dòval la. Wi, se ak swadizan ansasen sa a yo li pral fè bonjan eleksyon, pou demokrasi ka blayi nan peyi a. Avrèdi se pa de demokrasi y ap pale. Se ***denmonkrasi,*** jan nou deja di l !

Epi se konsa ti Malis entènasyonal yo vin twouve yo fas a fas ak sa yo te pran pou Bouki yo, men ki vin pi Malis pase yo. Se konsa yo tout kanpe, kit se evèk, prèt ak fidèl legliz katolik osnon evèk, pastè ak fidèl legliz pwotestan, kit se avoka nan tout Asosyason nan peyi a, kit se jij nan tout tribunal yo ki angrèv, Lakou kasasyon, Lakou siperyè dè Kont (CSC/CA), sendika travayè yo, sendika Lapolis, elèv lekòl elemantè pase pran sa yo ki nan inivèsite ak tout pwofesè yo, epi, epi, tout leve kanpe pou yo di « **Se swa jamè ! Nou p ap aksepte okenn lòt dikati !** ».

Nan kout kat la, swadizan Malis entènasyonal yo pral oblije pase sou kadav lamajorite Ayisyen pou fè tirès la vale eleksyon yo a. Konsa yo ka vin etabli «***demonkrasi pèpè*** » pou youn lòt bann Bouki yo pral envante pou penmèt yo vòlò tout richès peyi a gen anba tè. Men pawòl la byen di « ***Byen konte, mal kalkile !*** » . . . " ***Sa m wè pou yo, Antwán nan Gonmye pa wè l !*** ».

Ti Renm/
Grenn Pwonmennen
31 mas 2021

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 7

HAPPENINGS!

Continued from page 1

tion of the 34th anniversary of the Haitian constitution, which was overwhelmingly approved by the people on March 29, 1987. But more importantly, it was a resounding message of opposition to de facto President Jovenel Moïse who, in violation of the constitution he swore to uphold, now wants to bury it. Meanwhile, he's attempting to impose his own magna carta, some articles of which hark back to the days of the Duvalier dictatorship that caused so much harm to Haiti.

The 1987 constitution was a direct reaction to the 1964 Duvalier constitution, which heaped power on the "Supreme Chief," who was given the title of "President for life." The 1987 Charter stripped the president of some power by the creation of the Prime Minister's post, the holder of which would be in charge of the government, while the president would be Head of State, in charge of State-to-State relations. In Moïse's constitution, there's no Prime Minister, but a vice-president subservient to the president.

The Senate is to be abolished, resorting to the unicameral Legislature in vogue under the Duvaliers, and which was beholden to the president. By such changes, President Moïse would solidify the power he already exercises while governing by decree since January 2020. To attain such power, he had engineered the dysfunction of Parliament by not holding timely legislative elections.

Interestingly, under the new constitution, the Chief of State would not be held accountable for actions taken while in office. Thus, all financial crimes and massacres that occurred under Moïse's presidency would go unpunished. Impunity would receive constitutional blessing. In addition, a bone is thrown to the Haitian Diaspora, the members of which would have equal rights as those living in country. In other words, multiple citizenship would be recognized. A clever move to try to woo influential Diaspora citizens who, certainly would not want to return to the policies of the dictatorship that had caused their flight, or that of their parents, from Haiti.

Back to the latest demonstrations. No doubt, Moïse and his acolytes were greatly surprised to see how they failed to destabilize the demonstrations via their underhanded techniques. Early on Saturday, March 27, Rev. Gérard Forges, one of the organizers of the Sunday and Monday events, took to the air to denounce the plan of the government to undermine the effectiveness of the message.

The Moïse team had disbursed thousands of dollars to make Russian –and some Chinese— flags which would be displayed at the marches, especially in Port-au-Prince, to discredit the anti-Moïse movement as pro-Russian and pro-Chinese, therefore anti-American. Rev. Forges said, *"We may disagree with the policy of*

Supreme Court Judge Yveckel Dabrésil.

certain American politicians, but we have nothing against the American people. Those intended to display Russian flags, or else, can stay home. They are not welcome!"

Indeed, a few Russian flags —and fewer Chinese— were seen. However, they were no competition to the avalanche of the Haitian red-and-blue, clearly dominant. In the process, the government was dealt a blow when the demonstrators tore down thousands of placards publicizing its illegal referendum on the constitution that lined some of the streets where the demonstrators would travel. The placards were consumed in so many spontaneous bond fires. Not an encouraging development for that bogus referendum, now scheduled for June 27, from April 25.

On Monday, the exact date of the 34th anniversary of the constitution, there were demonstrations in other countries. In Montreal, Canada, a demonstration was staged in front of the Haitian Consulate. In Washington, D.C., it was in front of the State Department that a "Solidarity meeting" was staged in support of the Haitian Constitution. Codepink Organization had a virtual event Monday evening, 8-9 pm. with an exhibition called ***"Vive La Liberté"*** which drew *"artists, organizers and cultural workers in solidarity with Haiti for the International Day of Action."*

At all the gatherings the international community, especially the Organization of American States, the United Nations and the U.S. government came in for rebuke for their support of an illegal, human rights violating government led by Jovenel Moïse. Reportedly, the OAS, along with the UN and the American government are held responsible for Jovenel Moïse's defiance, as he faces a Haitian citizenry overwhelmingly opposed to his continuing in office past his constitutional mandate of last February 7.

The latest demonstrations in Haiti, massive as the previous ones especially that of February 28 may signal a new phase in the opposition against Jovenel Moïse. Speaking, Monday, on Radio RTH 2000, Pastor Jacques Javier, one of the organizers of the events, thanked the participants at the Sunday and Monday marches, who showed courage in the face of intimidation. He warned all to be on the lookout for bandits who would be unleashed against them. To the kidnappers, he said, "Expect the worse!" Rev. Jacques, who is also the president of the Federation of Pastors, one of the organizations of the "Protestant Commission against Dictatorship," also warned President Moïse about a "new phase, past midnight" (March 29) in the struggle against dictatorship and for a brighter future for Haiti.

***UN Security Council calls for democratic elections in Haiti in the midst of chaos.** One could hardly believe that the UN Security Council, currently presided by the American Ambassador Linda Thomas-Greenfield, would have unanimously agreed to call for legislative and presidential elections in Haiti this year. However, that's what all the 15 members voted for, while in the accompanying narrative, they acknowledge all the reasons making for impossible elections.

Would the elections be held under the aegis of the new constitution that de facto President Jovenel Moïse intends to impose on the Haitian people, following its adoption, in the June 25 anti-constitutional referendum? Would the elections be conducted by the illegally set-up Provisional Electoral Commission (French acronym CEP), whose members were singlehandedly chosen by Moïse, in disregard of Haiti's Supreme Court, the Court of Auditors and all the organizations constitutionally entitled to participate in the formation of the CEP?

What identity cards will voters use? Undoubtedly, the Security Council members are aware that the apprentice dictator Jovenel Moïse had bypassed Parliament and the Court of Auditors, to have his wife Martine, enter into contract, under the table, with the German firm *Dermalog*, which issued the new identity cards to Haitians, a measure that became law on December 31, 2020. How many of the *Dermalog* cards have been distributed to the approximately 6.7 million eligible voters? Incidentally, one wonders whether such shenanigans could be pulled off by Ambassador Thomas-Greenfield's president who, overnight could have annulled all Social Security cards for his own nefarious plans!

In short, no *"fair, honest and inclusive democratic elections"* are possible in Haiti with Jovenel Moïse in the presidential saddle. During his rule since February 2017, he has held not one election, neither for the Lower House nor for the Senate, some of their

Demonstration in Port-au-Prince march 29, 2021.

mandates having elapsed in 2019. When the mandate for all House seats and for 10 Senate seats elapsed in January 2020, Moïse cancelled 10 other Senate seats, in effect stealing two years of their mandate. Whereupon he crowed, ***"I acknowledge the dysfunction of Parliament."*** This allowed him to rule by decree since. Being the sole arbiter and dispenser of privileges, when the mandate of mayors and locally elected officials elapsed in the middle of 2020, Moïse named his own representatives to all posts throughout the land.

Where were the representatives of the Security Council members when these shenanigans were happening in Haiti? Didn't Helen Maegher La Lime, of the BINUH, the Integrated Bureau of the United Nations in Haiti report on all those developments?

Belatedly, the Council members apparently have learned much about Jovenel Moïse's rule in Haiti where gangs defy the police and impose their style of misgovernance, replete with kidnapping for ransom, rapes and massacres, even mentioning two major ones, in "Grande Ravine (2017)" and in "La Saline, (2018". Moreover, mention is made in the Security Council report of the assassination of lawyer "[Monferrier] Dorval (2020), the president of the Port-au-Prince Bar. Certainly, they know that it was on August 28, 2020, that the prominent legal expert was assassinated yards away from the presidential couple's residence, in a top security zone.

Those top diplomats at the Security Council probably have seen President Moïse's TV performance regarding the tragic event, weeks after the planned murder. Here he says that the lawyer *"died at 10:15 [that evening] and three minutes later my wife (Martine) is showing me the video of it."* As if she were saying: ***"Mission accomplished."***

Of course, in their statement the Security Council members call for investigations in all these spectacular killings by the office of the Police Inspector. Would the recent naming of a new Police Inspector have anything to do with this? Or is that another delaying tactic, while the international community undertakes the ***"free, fair and inclusive democratic elections"*** to which they hold dearly?

No wonder the OAS, the UN, and the U.S. government are dragged in the mud by the hundreds of thousands of demonstrators shouting, **"Down with Dictatorship," "Down with Jovenel Moïse," "Down with the Accomplices!"**

*** The prisoners, victim of Moïse's bogus February 7 coup d'état have been released.** On March 24, the same day that the UN Security Council issued its long-awaited report on Haiti; a Court of Appeals in Port-au-Prince issued a ruling calling for the immediate release of the 17 imprisoned since February 7, 2021, when Jovenel Moïse had staged after-midnight raids, grabbing 23 people in their pajamas and evening robes, including a judge of the *Cour de Cassation*, Haiti's Supreme Court, and the only female Police Inspector.

Due to pressure from certain influential quarters, three days after the judge's arrest, a civilian court in Croix des Bouquets ordered the release of the Supreme Court justice from the civilian jail in that town. Thus, a roughed up Yvickel Dabrézil didn't suffer all the injustices meted out to the others.

Undoubtedly, Moïse, aware of what was in the report of the Security Council, urged his Justice department to arrange for the

Continued on page 12

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 8

LES MISSIONS DE L'ONU EN HAÏTI SE RÉSUMENT EN UN ÉCHEC CUISANT

La crédibilité de l'organisme international galvaudée

La dernière déclaration de la présidente du Conseil de sécurité, un tissu d'hypocrisies

Suite de la page 3

U dans notre pays, qui ne valent pas la peine des USD milliards $ qui y ont été engloutis. Ne serait-il pas légitime de dire c'est bien dommage ?

Un signal ambigu à Jovenel Moïse

En prenant connaissance du dernier rapport sur Haïti du Conseil de sécurité, présenté par la présidente en exercice de cet organisme, il y a lieu de se demander si l'organisme mondial a recours à la langue de bois, pour transmettre son message aux dirigeants haïtiens, ou bien s'il agit en connaissance de cause, rien que pour maquiller ses faillites ? En tout cas, les citoyens d'Haïti, qui se respectent, y voient un tissu d'hypocrisie.

Tout de même, il est déplorable, à tout patriote haïtien de constater le silence de l'ONU sur les messages précédemment adressés aux autorités haïtiennes concernant les massacres qui ont été perpétrés par des hommes du pouvoir, à La Saline, Cité-Soleil, Grande Ravine, etc. Les auteurs de ces tueries ont été dénoncés par l'organisme international suggérant que ces derniers soient clairement identifiés et poursuivis en justice. Pourtant Jimmy Cérisier, communément appelé «*Barbecue* », qui fait l'objet d'un mandat d'amener depuis déjà deux ans, court encore. Soi-disant « *recherché activement par la Police* », il a participé à une série de massacres subséquents, au quartier de Bel-Air, qui ne diffèrent en rien de ce qu'il avait fait à La Saline et ailleurs. Pas plus tard que lundi, 22 mars, Chérizier a été vu accompagnant des agents spécialisés de la Police nationale déployés contre les policiers rebelles regroupés sous le nom de Fantòm-509.

Dans le même ordre d'idées, deux autres anciens hauts fonctionnaires du régime *tèt kale* dirigé par Jovenel Moïse, Fednel Monchéry et Pierre-Richard Duplan, qui ont également été mis en cause pour leur participation, tout au moins, au carnage de La Saline, dont les révocations ont été annoncées par le régime en place, longtemps après le forfait, continuent de jouir des privilèges liés aux fonctions qu'ils occupaient. Par exemple, récemment, Monchéry a été détenu brièvement par une patrouille policière qui le trouvait au volant d'un véhicule officiel avec des cartes officielles sur sa personne, en sus de plusieurs plaques d'immatriculation de véhicule à bord de celui qu'il conduisait.

Voilà des faits qui montrent que le président de facto haïtien fait le pitre aux partenaires politiques et diplomatiques internationaux, qui, pourtant, donnent l'impression d'éviter de l'embarrasser en attirant l'attention sur ses dérives. Mais, en clair, les autorités haïtiennes ne font que passer outre aux rares dénonciations faites par l'ONU, l'ambassade américaine ou le CORE Group d'ambassadeurs occidentaux en poste à Port-au-Prince.

Pourtant, ces faits n'ont pas été relevés dans le dernier message de l'ambassadeur Linda Thomas-Greenfield, une Noire nommée le 20 janvier par le président américain Joe Biden à la tête de la délégation américaine aux Nations Unies. Elle est automatiquement présidente par rotation du Conseil de sécurité de l'organisme mondial. En vertu des règlements de l'ONU, elle en assure la présidence durant le mois de mars.

En effet, l'ambassadeur Thomas-Greenfield a déclaré, d'entrée de jeu, que les faits qu'elle soumet s'inspirent du dernier rapport du secrétaire général, à l'Assemblée générale, en date du 11 février 2021, tout en déclarant le soutien de son gouvernement aux efforts du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Entrant de plein pied, dans sa présentation, la présidente du Conseil de sécurité déclare : « *Le Conseil se déclare vivement préoccupé par les crises prolongées que traverse Haïti sur les plans politique, constitutionnel et humanitaire et sur celui de la sécurité et, rappelant ses résolutions 2547 (2020) et 2476 (2019), souligne que c'est au Gouvernement haïtien qu'il incombe au premier chef de s'attaquer aux facteurs d'instabilité sous-jacents* ».

Continuant sur le même ton, la diplomate ajoute : « *Le Conseil rappelle que la volonté démocratique du peuple haïtien doit être respectée et souligne que des questions essentielles de sécurité, de transparence et de logistique doivent être réglées dans la perspective des processus électoraux à venir. Il réaffirme qu'il faut organiser de toute urgence les élections législatives libres, justes, transparentes et crédibles attendues depuis octobre 2019. Il demande instamment que soient menés tous les préparatifs nécessaires à la tenue d'une élection présidentielle libre, juste, transparente et crédible en 2021. Il exhorte tous les acteurs politiques du pays à mettre leurs divergences de côté dans l'intérêt du peuple haïtien, à collaborer de manière constructive afin que les élections puissent être organisées et à faire en sorte que celles-ci se déroulent dans un climat apaisé, et demande à la communauté internationale de soutenir Haïti à cet égard* ».

De toute évidence, la représente de l'ONU, en Haïti, Helen Meagher La Lime, n'ignorait pas les méfaits de Jovenel Moïse. On en veut pour preuve les détails du discours de Linda Thomas-Greenfield, qui continue en ces termes :

« *Le Conseil souligne toute l'importance que revêtent l'indépendance de la justice et l'égale participation des femmes et de tous les Haïtiens, notamment des jeunes, des personnes en situation de handicap et de la société civile, aux processus politiques nationaux, auxquels ils doivent être pleinement et véritablement associés* ».

D'un bout à l'autre du rapport de l'ONU sur la présente situation d'Haïti, le chef de la Mission américaine, à l'organisme international, énumère les aspects négatifs de la politique gouvernementale haïtienne. Aussi continue-t-elle ainsi :

« *Le Conseil souligne qu'il faut renforcer l'état de droit et exhorte le Gouvernement haïtien à intensifier ses efforts de lutte contre la corruption et à veiller à ce que ceux qui les mènent rendent compte de leur action et le*

Suite en page 9

NYC VACCINE FOR ALL:
SAFE, FREE, EASY

NYC Health

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 9

LES MISSIONS DE L'ONU EN HAÏTI SE RÉSUMENT EN UN ÉCHEC CUISANT

La crédibilité de l'organisme international galvaudée

La dernière déclaration de la présidente du Conseil de sécurité, un tissu d'hypocrisies

Suite de la page 8

fassent en toute transparence.

« *Le Conseil affirme vigoureusement que les autorités haïtiennes doivent opposer d'urgence une réponse coordonnée pour montrer qu'elles sont déterminées à remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, notamment aux activités illicites des bandes armées et à l'augmentation des enlèvements, des homicides et des viols. Il demande que les autorités dotent la Police nationale d'Haïti de ressources adéquates, adoptent une stratégie pérenne et viable propre à éliminer les causes profondes de la violence en bande organisée et prennent des mesures concrètes pour lutter contre la violence persistante, notamment celle mentionnée à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité.*

Abordant la question relative aux droits humains, aux excès de force des policiers et des arrestations arbitraires ainsi que des détentions prolongées, elle signale :

« *Le Conseil prend note avec préoccupation des violations des droits humains internationaux et atteintes à ces droits, notamment des cas présumés d'emploi de la force létale contre des manifestants, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires qui auraient cours dans le pays. Il demande au gouvernement haïtien de respecter la liberté d'expression et la liberté d'association, et à l'inspecteur général de la Police nationale d'Haïti de mener une enquête approfondie sur les faits signalés.*

« *Le Conseil souligne qu'il faut d'urgence que les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits répondent de leurs actes et demande au gouvernement haïtien de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à leur impunité, en particulier en ce qui concerne les affaires emblématiques dont il est question dans le plus récent rapport du secrétaire général, dont celles de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel-Air (2019), ainsi que l'assassinat du bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, M. Dorval (2020). Il exhorte en outre le Gouvernement haïtien à mettre fin à la pratique de la détention provisoire prolongée* ».

Bien que dissimulées ou protégées dans le langage diplomatique, les positions exprimées dans le rapport de Linda Thomas-Greenfield résument toutes les revendications que véhicule le peuple haïtien dans les manifestations visant à porter le président de facto à remettre les clés du Palais national. Sans citer nommément les graves incidents, ainsi que les actes illégaux et anti-constitutionnels reprochés à Jovenel Moïse, on peut les identifier tous.

En effet, il s'agit de l'arrestation suivie d'emprisonnement d'un juge de la Cour de cassation; de la révocation illégale et anti-constitutionnelle de trois autres, en sus de la nomination, en dehors des prescrits de la Constitution, de trois autres juges. Aussi bien que les assassinats, notamment celui du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier Dorval. En faisant allusion à l'insécurité battant son plein en Haïti, la diplomate américaine, à part les assassinats, fait état des massacres d'État et des kidnappings contre rançon commandités par les autorités.

La corruption ambiante et les détournements de fonds publics constatés, ainsi que la mauvaise gouvernance sont aussi identifiés. Mais le contrôle des gangs armés de nombreuses zones du pays, notamment à Port-au-Prince et dans les villes de province, rendent le pays invivable pour les citoyens.

Or, tous les présumés amis d'Haïti, les pays dits ses bailleurs de fonds, l'ONU, l'OEA et le CORE Group s'agglutinent autour des élections en 2021, comme si celles-ci étaient les seuls critères définissant un pays où la démocratie est en bonne santé.

Comment ne pas reconnaître que les revendications du peuple haïtien sont justes et s'inscrivent dans la logique d'un État évoluant au rythme de la démocratie ? De toute évidence, la communauté internationale a perdu le Nord. En tout cas, dans ses relations avec l'Haïti de Jovenel Moïse, ou même avec les administrations précédentes. Car, comme dit le dicton, la qualité se révèle à l'usage.

En attendant que *mea culpa* soit dit, il y a lieu de proclamer que les Nations Unies n'ont pas réussi le pari qu'elles avaient engagé par rapport à Haïti.

L.J.

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 10

ÉDITORIAL

Le peuple haïtien en a ras le bol avec la communauté internationale

Il semble que la communauté internationale ait prêté main forte dans la lutte du peuple haïtien pour se défaire de la dictature trentenaire des Duvalier, rien que pour faire mainmise politiquement et éventuellement financièrement sur le pays. À bien considérer, toutes ses interventions politico-diplomatiques post 1986 s'inscrivent dans une logique de contrôle de la destinée du peuple haïtien. Beaucoup d'efforts et de ressources ont été, depuis la chute de la dynastie duvaliériste, mobilisés par les soi-disant amis d'Haïti, non pour aider à son développement, mais plutôt dans le sens de leurs intérêts économiques, politiques et diplomatiques. Ayant dépassé les limites du bon sens, dans leurs relations avec le régime dirigé par Jovenel Moïse, les Haïtiens presqu'unanimement en ont marre des pays tuteurs.

En Haïti, les intellectuels en général et les milieux universitaires n'ont jamais cessé de critiquer la plupart des États assimilés aux grandes démocraties se rivalisant dans l'octroi de l'aide étrangère, en raison des libertés qu'ils se permettent dans leur traitement avec notre pays. Dans le cas d'Haïti, distinctement, s'ils tenaient Duvalier à distance, par rapport à l'assistance, la vanne des millions commençait à s'ouvrir graduellement sous le successeur de Papa Doc, son fils Jean-Claude, désigné président à vie. Assoiffés de millions, pour en avoir été privés si longtemps, Duvalier et son entourage se mettaient en quatre pour recevoir les millions dont la vanne était généreusement ouverte par les bailleurs de fonds internationaux, fort aise d'accueillir Haïti au « *Club de la démocratie* ».

Mais, sans s'en rendre compte, les leaders post-Duvalier, estimant que le pays avait de longues listes de lacunes à combler, en matière de développement, d'infrastructures, d'éducation, etc. accueillaient toutes les propositions qui ont été faites, quelque indécentes qu'elles auraient pu être. Puisque, trop longtemps tenus à l'écart de la valse des millions entretenue par la « *démocratie* », cette nouvelle génération de politiciens en devenir avait hâte de se rattraper et de rompre définitivement avec le modeste style de vie auquel ils étaient trop longtemps rivés

Au fur et à mesure que se succèdent les élections, sous l'égide de la nouvelle Constitution de 1987, qui était chaudement applaudie par cette communauté internationale, davantage s'installe dans les mœurs le mode de vie, « *en démocratie* ». L'idéal de service á la nation, d'intégrité morale et du sens de patriotisme, qui habitaient nos hommes d'État, ont fait place à la cupidité, à tous les niveaux de l'administration publique. Si, dans le passé, les hommes qui atterrissaient au sommet de l'Exécutif s'empressaient de détourner des centaines de milliers de dollars des ressources publiques, en revanche, depuis Jean-Bertrand Aristide dans les années '90, à nos jours, les femmes et hommes qui sont passés au pouvoir en sont sortis des multimillionnaires.

En effet, à partir de la fin de la dictature, tous les hommes qui ont été élus à la première magistrature de l'État retournent à la vie privée avec des comptes en banque garnis de millions. En plus d'en tenir d'autres en résidence à des institutions bancaires off-shore. Car au pouvoir, les chefs de l'Exécutif ayant trouvé un terrain favorable à l'impunité, tant pour eux-mêmes que pour leur entourage et leurs alliés politiques, profitent de leur séjour au Palais national pour détourner des centaines de millions de la caisse publique, sachant qu'ils n'auront de compte à rendre à personne, car se protégeant l'un l'autre contre toute velléité de poursuivre les voleurs en justice.

Avec Jovenel Moïse au pouvoir, le vol des deniers du pays est devenu chose normale. La discrétion qui, dans le passé, était à l'ordre du jour, fait place au pillage systématique, sous la présidence de celui qu'on appelle *Nèg Bannann nan.* Les voilà tous, lui, son épouse et ses proches collaborateurs, ces derniers bien rodés dans l'art de dépouiller l'État, évoluant parmi les richissimes de la planète, ayant tout mis en œuvre pour sécuriser leurs biens mal acquis.

Mais on s'étonne de constater avec quel acharnement la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation des États américains (OEA) s'activent pour que soient tenues des élections avec un tel personnage au Palais national, dont le mandat a pris fin depuis le 7 février 2021. Surtout quand on sait comment sont partagés les millions décaissés pour les élections. Mais les Haïtiens n'en sont pas dupes. C'est pourquoi ils disent que « *les élections c'est la récolte* ». Certes, il y a des paiements légitimes à effectuer. Mais tout le monde sait qu'à l'occasion des élections, des « *ristournes* » sont versées, à tous les niveaux du processus électoral. Ce qui invite à poser la question suivante : Un pays pauvre comme Haïti, pourquoi est-il obligé de financer des élections qui coûtent si chères ? Quand bien même la communauté internationale se chargerait d'une importante portion des fonds requis pour les réaliser, pourquoi imposer un tel sacrifice aux contribuables haïtiens ?

Le peuple haïtien, qui se mobilise pour chasser Jovenel Moïse du Palais national, car ne voulant pas aller aux élections avec lui, aux commandes du pays, se révolte contre l'ONU insistant, non seulement pour que le président de facto organise le scrutin, cette année, mais annonçant qu'elle octroie USD 20 millions $ comme sa quotepart au financement du vote. Sur ces entrefaites, d'aucuns se demandent quel pourcentage de cette somme irait comme salaire au personnel de l'ONU qui sera mobilisé pour la période électorale. Cela vaut aussi pour l'OEA, dont le secrétaire général, Luis Almagro, qui se révèle un défenseur inconditionnel du président de facto d'Haïti, en sus de faire la promotion de la tenue d'élections, cette année, déploiera, à coup sûr, une délégation d'observateurs électoraux, à l'occasion, à part les négociateurs spéciaux déjà sur place, au pays, dont la mission consiste à jouer le rôle d'arbitres du processus.

Dans le système démocratique, tel qu'on l'a connu dans le passé, les chefs d'État sont diplomatiquement isolés pour des fautes beaucoup moins graves que les violations commises par Jovenel Moïse. Car même après les dernières dérives de ce dernier, la communauté internationale, en tant que défenseur de la démocratie, n'est pas outragée outre mesure, faisant croire que, de nos jours, la démocratie est ajustée sur mesure pour différents peuples. De toute évidence, les exigences faites à d'autres pays ne sont pas imposées à Haïti. De cette manière, la démocratie exigée dans notre pays n'est pas soumise aux mêmes rigueurs que celle installée dans d'autres États.

Il faut dire qu'à la lumière des prises de position à l'égard de l'Haïti de Jovenel Moïse émises par l'ONU, l'OEA, le Département d'État et le CORE Group, et qui sont inscrites, en conclusion, dans le tout dernier rapport de la présidente du Conseil de sécurité de l'organisme international, une majorité écrasante du peuple haïtien perd confiance dans l'idéal démocratique prôné par ces interlocuteurs d'Haïti.

Bien que Joe Biden, le nouveau président américain, s'en prenait à son prédécesseur, Donald Trump, parce que ce dernier « *avait abandonné Haïti* » aux caprices de Joveenel Moïse, faisant croire qu'il allait rectifier le tir, il a déclaré, par l'organe de son ambassadeur en Haïti, Michèle Sison, ce qui est réitéré par le porte-parole du Département d'État, Ned Price : Les États-Unis supportent des élections en Haïti, en 2021. Cette position, dit-il, est aussi celle de l'ONU et de l'OEA. Voilà le consensus auquel souscrivent ces entités internationales, au détriment du peuple haïtien.

En effet, des millions de citoyens haïtiens sont descendus dans la rue pour exiger le départ de Moïse, en raison des nombreuses dérives dont il s'est rendu coupable. Car depuis le 7 février, date à laquelle a expiré son mandat constitutionnel, une marée humaine s'est mobilisée pour exiger l'expulsion du président de facto occupant illégalement la résidence officielle du chef d'État. Aussi bien que pour ses nombreuses violations de la Constitution et des lois du pays, dont les plus récentes remontent au 7 février, lorsqu'il a fait procéder à l'arrestation, suivie d'emprisonnement, d'un juge de la Cour de cassation; la révocation de trois juges de ce même Tribunal; puis la nomination illégale et anticonstitutionnelle de trois juges, encore à la Cour de cassation.

Lors de la dernière manifestation du dimanche 28 mars, qui a drainé des milliers de citoyens dans les rues, tant à la capitale que dans les villes de province, le peuple haïtien s'est déclaré fatigué de l'ingérence de la communauté internationale dans les affaires d'Haïti. Car les différents présidents dont elle a manigancé la victoire aux urnes ont pillé les ressources publiques et assassinés nos fils et nos filles. Dans cette logique, Jovenel Moïse s'appuie sur ces mêmes entités pour amender inconstitutionnellement la Constitution par voie référendaire, puis s'apprête à organiser des élections avec un Conseil électoral formé unilatéralement, et dont l'objectif consiste à faire une passe courte à un membre de son parti politique. Avec pour ultime mission la continuité assurée du système politique mis en place par Michel Martelly, qu'il a succédé, et qui se prépare à hériter de la présidence après lui.

Pour toutes ces raisons, le peuple haïtien dit à la communauté internationale : **Halte-là ! Nous prenons charge de nos décisions ! Par-dessus tout, de nos élections !**

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 11

EDITORIAL

The Haitian people are fed up with the international community

It seems that the international community had lent a hand in the struggle of the Haitian people to get rid of the nearly thirty-year-old Duvalier dictatorship, only to gain political and eventually financial control over the country. A careful analysis indicates that, through its political and diplomatic interventions since 1986, the international community has developed a logic applicable to Haiti in its decision to control the destiny of the Haitian people. Since the fall of the Duvalier dynasty, the so-called friends of Haiti have mobilized efforts and resources, not to help with Haiti's development, but rather to further their economic, political, and diplomatic interests. Now they have gone overboard in their relations with the regime led by Jovenel Moïse. Therefore, almost unanimously, Haitians are fed up with these democratic overlords.

In Haiti, intellectuals in general and academics have never ceased to criticize those States claiming to be democratic, which compete in granting foreign aid to Haiti. Meanwhile, they take undo liberties in their treatment of the country. In the case of Haiti under dictatorship, they had kept François Duvalier at arm's length, as far as assistance was concerned. But under Papa Doc's successor, his son Jean-Claude, appointed president-for-life, the floodgates of the millions began to open gradually. Being deprived for so long, the young Duvalier and those in his entourage made a dash for the millions that were being pumped generously by the international donors, who were in a giddy mood as they welcomed Haiti into the "Club of Democracy."

Without realizing what they were doing, the post-Papa Doc leaders welcomed whatever proposal they were presented to help in filling many gaps in terms of economic development, infrastructure building, education, and whatnot. Forget the indecent nature of many such projects. It was catch-up time for a new generation of aspiring politicians who had been left out of the race for the millions that "democracy" was providing. It was time to break away from the modest lifestyle that had been theirs.

In the wake of the new 1987 Constitution, warmly applauded by the international community, elections became the norm, and the "democratic" lifestyle was entrenched. Forget the ideals of public service, moral integrity and patriotism that were part of the fabric of our political leaders. It is all replaced by greed at all levels of public administration. In the past, those who landed at the top of the Executive Branch managed to quickly embezzle hundreds of thousands of dollars of public resources. However, since Jean-Bertrand Aristide came on the scene in the late 90s, right up to the present, those who have made it to the pinnacle of power have emerged as multi-millionaires.

In fact, following the end of the dictatorship, all who were elected to Heads of State have returned to private life with bank accounts loaded with millions, not counting what has been stashed away in offshore banking institutions. Moreover, the top executives, beginning with the Heads of State, enjoy impunity which comes along with the job. In the process, even the lesser ones in their entourage and their political allies take advantage of their stay at the National Palace to embezzle hundreds of millions of dollars from the public coffers, knowing that they won't account to anyone. In fact, they protect each other against any attempt toward prosecuting the thieves.

With Jovenel Moïse in power, stealing the country's money is the rule. Discretion, which was the order of the day, has given way to systematic looting under the presidency of the self-styled *Banana Man*. Before his mandate ended, he and his wife are evolving among the richest people on the planet, along with his close collaborators who are well versed in the art of robbing the State. Experts as they are, they have done everything possible to secure their ill-gotten gains.

It is surprising to see how, relentlessly, the international community, including the Organization of United Nations (UN) and the Organization of American States (OAS) are working to hold elections with such a character at the helm in the National Palace, especially since his mandate ended last February 7. Of course, it is well known that the millions disbursed for the elections are shared.

Haitians cannot be fooled. They understand the game, and they say it well: "Election time is harvest." Certainly, there are legitimate payments to be made. But everyone knows that during the elections, "kickbacks" are paid at all levels of the electoral process. Which begs the question: Why does a poor country like Haiti must be obliged to finance elections that cost so much? Even if the international community, for its own reasons, provides a significant portion of the funds required to carry out the elections, why impose such a sacrifice on Haitian taxpayers?

The Haitian people, who have mobilized to chase Jovenel Moïse out of the National Palace, refuse to participate in any election, as long as the *Banana Man* is at the helm of the country. They are also on rebellion mode against the UN which insists, not only that the de facto president organize the elections this year, but that it will also provide $20 million as its share of the financing. Meanwhile, some wonder about what percentage of this amount will go for salaries of the UN personnel on duty during the election period. The same goes for the OAS, whose Secretary General, Luis Almagro, is an unconditional defender of Haiti's de facto president. In addition to promoting elections to be held this year, he will deploy a delegation of electoral observers to back up the organization's special negotiators, already in the country, with the mission to act as arbiters of the process.

In the democratic system, as it was known in the past, Heads of State were diplomatically isolated for indecencies much less serious than the violations committed by Jovenel Moïse. There is no way to explain that even after Moïse's latest abuses, the international community, with so-called defenders of democracy in charge, has failed to show any outrage. We are left to believe that, nowadays, democracy is tailored differently according to the people involved. Obviously, the demands made on other countries are not imposed on Haiti. In this way, the democracy tailored for our country is not subject to the rigors applied in other States.

Based on the positions taken by the UN, the OAS, the State Department, and the CORE Group of Western diplomats in Port-au-Prince, regarding Jovenel Moïse's Haiti, including in the latest report issued by the President of the UN Security Council, an overwhelming majority of the Haitian people are losing confidence in the democratic ideals advocated by these "friends of Haiti."

During his presidential campaign last fall, Joe Biden, the new U.S. president, unreservedly, criticized his predecessor, Donald Trump, for his "abandoning" Haiti, making believe that he would rectify the situation, if elected. Now, through his ambassador in Haiti, Michèle Sison, he has changed his stance. That was also reiterated by State Department spokesman Ned Price: The United States supports elections in Haiti in 2021. This position, he said, is also in line with those of the UN and the OAS. This is the consensus of these international entities— at the expense of the Haitian people.

Indeed, millions of Haitian citizens have taken to the streets to demand the departure of Moïse, because of the many abuses he has committed. Since February 7, when his constitutional mandate expired, the citizens, like a human tide, have flooded the streets of Haitian cities, to demand that the de facto president illegally occupying the official National Residence, be ousted. They point out also to his numerous violations of the Constitution and of the laws of the land, the most recent of which dates back to February 7, when he had a Supreme Court judge arrested and imprisoned. On top of that, illegally and unconstitutionally, he dismissed three Supreme Court judges and appointed three judges of his own to replace them.

During the last demonstration on Sunday, March 28, which drew hundreds of thousands of citizens into the streets, both in the capital and in the other cities, the Haitian people declared that they are tired of the interference of the international community in the affairs of Haiti. They point out that different presidents in the last few years owe their victory at the ballot box to manipulation by the international community, which is complicit in the plunder of Haiti's public resources and in the murder of their sons and daughters.

Counting on the support of these same entities, Jovenel Moïse has embarked on his unconstitutional project of amending the Constitution by referendum. Whereupon he intends to organize elections with an Electoral Council he set up unilaterally, and whose objective is to turn over power to a member of his political party, thus fulfilling the ultimate mission of keeping in place the political system set up by Michel Martelly. In fact, he is convinced that soon, he will be president again.

For all these reasons, the Haitian people tell the international community: **Stop! We are taking responsibility for our own decisions! Above all, for our elections!**

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 12

HAPPENINGS!

Continued from page 7

he order to release the individuals who were unjustly imprisoned. In any country where the rule of law prevails, the citizens who were falsely accused and deprived of their rights for seven weeks are entitled to reparations. May their lawyers act speedily!

***Senate President Joseph Lambert acknowledges that Jovenel Moïse is a dictator.** Though the Senate, with only 10 members, unable to have quorum, thus devoid of legislative authority, at least one of their courageous members has taken chances that put him at odds with the de facto dictator-president. Such is Joseph Lambert, who represents the Southeast region, of which Jacmel is the capital.

Following days when he disappeared without the Senate making a proper announcement, the Haiti-Observateur reported, last week, that he had been at the Jackson Memorial Hospital in Miami for treatment for an undisclosed ailment. But mention was also made that he would be having a radio interview by Friday,

Indeed, last Friday, March 26, Senator Lambert was interviewed by Scoop FM's star journalist Garry Pierre-Paul, in his program entitled *"Débat"* (Debate). At the outset, he answers *"Yes, President Moïse appears as a dictator,"* explaining that *"a dictator is someone who grabs all the institutions to govern. It's someone who controls all aspects of State power."*

Eloquently, he illustrates what he means: *"Parliament is dysfunctional. Judicial power is eviscerated, the Executive power is tired out. As the institutions disappear, as the Executive is worn out, the influence of the presidency on the republican institutions of the country turn the president into a sort of dictator."*

Considering what has happened, he takes positions that directly put him at the opposite end of the president. First, he turns to the Provisional Electoral Council (French acronym CEP) which was singlehandedly named by President Moïse. *"I am in favor of a CEP which is sworn in by the Supreme Court."* He goes full force against the referendum that will lead to the new constitution. He says: *"About this project of a new constitution about which there's much talk, the Senate is excluded. Thus, as a senator I don't approve of it. I ask the Haitian people not to vote for it."* And he quips, *"No need for it!"*

Senator Lambert asserts that he is *'in favor of a major overhaul of the constitution, but that's no job to be entrusted to a restricted group of individuals."*

As it is, the camp of the opposition to President Moïse keeps growing. Will an increasingly forlorn Head of State turn to his divided Police and his loyal gangs to gun down as many as they can, to facilitate the establishment of his dictatorship? For how long? Those who support him in his demonic endeavor will also bear responsibility for whatever happens!

RAJ
31 March 2021
raljo31@yahoo.com

DIPLOMATIE INTERNATIONALE ET SOCIÉTÉ

Violences diplomatiques sur Haïti ou la lecture de lunatiques fanatiques

Par Dan Albertini

Entre (), en traitant du sujet de l'autorité de convocation perdue de l'Église, exprimée par Dr Osner Févry, la semaine écoulée, j'ai pu sans treillis gigoter ladite élite de la fiction protestante sur laquelle l'orateur n'a pas non plus été sans raidir, de l'acte du polémiste. Il s'est ici-là exposé par ça, aux critiques, moi aussi après publication. Nul tic de cléricalisme à vouloir étirer d'outre-le cuir cousu d'. En outre, rien d'outre mesure, i.e. considérez-le par in / a memoir of faith.. Fermons-le ().

En ce temps-là, fort de la diplomatie *Est*, René Théodore de retour au pays soutient en conférence de presse qu'il avait préparé sa note en créole afin de la lire une fois rendu à destination, à l'aéroport, ***lavalas*** est l'expression haïtienne appropriée désappropriée pour propriété exclusive. Conjoncture, il ne l'avait pas lu parce que les circonstances ne le lui ont pas permis. Dis donc, politique du CNG, conviendra-t-on. Le fait créole lui est déjà l'atome qui coule dans les veines, c'est alors, plus tard il priorisa le créole de masse (*populo*) comme et depuis Radio Moscou, pour la lire exclusivement ainsi.

, pris comme l'embouchure qui a fait tomber le régime de Duvalier Jean-Claude parti pour l'exil. Note lue comme il la termine en signature : Maïs-Gâté 17 mars 1986 19:58.

Le terme Lavalas est expressionniste populaire en Haïti depuis belle lurette et non une invention de Saint-Jean Bosco qui comme la mouvance *tèt kalé* de micky, ou *ti gil ti mak* de Serges Gilles... *etc*., une appropriation étourdie rendue axiome politique pour échoir, fin d'embouchure, d'où JBA petit père *i.e.* bête à vouloir s'identifier : science-Lavalas. Son régime chaotique éberlué-psychotique auto-*suicidaire*. Souvenons-nous, juin-94 avec les à Montréal. Diplomatie & protocole. Puis, *ti péché ?*

Pourquoi inculper Martelly politiquement si *c'est le sujet qui s'accuse lui-même* ? De vols de *camions de...* en bandes organisées criminelles *in* **US**, absorptions ludiques de drogues dures, excès d'alcool fort. Pensez au sujet hors de criminalité récompensée avouée, dit-il, dans la position politique d'influence pour un pays, sans conséquence. Nous en avions la réponse même prématurée que *post op*, mesure CARICOM en RI ?

Depuis, le pays fait l'objet d'assauts diplomatiques sur mesure, commandé par des incompétents, provoqués par des inconscients, vécu par des insouciants. **Violence RI.**

Dans l'histoire de l'achat de la maison *rue Les Érables*, un des documents reçus en notre possession par voie haïtienne vivant en Haïti stipule que la dame Marie Louisa Aubin Célestin est diplomate. Donc, il y aurait eu un calcul pour cet envoi, mais pour quel objectif ? Cependant, ce document fait de Marie Louisa Aubin une protégée sur déclaration, par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. *En outre, certaines relations suggèrent un statut consulaire de préférence.*

Ici, l'État d'envoi est Haïti, l'État d'accueil est le Canada

(*Protocole Canada gère 189 missions diplomatiques, 480 missions consulaires, 26 Organisations internationales, d'après*).

Ce document qui met en relief l'un des achats lucratifs pour besoins personnels de la dame Marie Louisa Aubin Célestin fait état d'une résidence domiciliaire au niveau du rang de Haut-Saint-François, de la Couronne Nord de Montréal, de cette femme qui, réputée être, selon les écritures décrivant son statut matrimonial, l'épouse du sénateur haïtien, Rony Célestin.

Rappelons que la République d'Haïti est l'État d'envoi, le Canada l'État d'accueil. Et, le Québec est une province, Montréal, une ville de cette province, Laval aussi. Si nous sommes en l'an 58e de la Convention de 1963 et dans les termes d'une sur les relations consulaires, c'est qu'elle a survécu à l'ère postsoviétique des années nonante jusqu'à la bourrasque *muriatique* déviée de Trump. *L'expert dira par moult violations exercées subies, malgré tout*. En fait les articles 23, 30, 32 de ladite convention en vigueur, stipulent les conditions les interprétations dans les relations des deux États qui nous concernent, *rue des Érables*.

Rappelons que la République d'Haïti est un État souverain auto généré officiellement en 1804. En ce temps-là, le Canada est un territoire qui vit encore en colonie multiple britannique avant d'être un dominion britannique indépendant en 1867, formé de trois colonies. Puis, à son tour indépendant souverain par la déclaration de Balfour (1926), le statut de Westminster (1931) et le rapatriement de sa constitution en 1982. Cet État souverain, le Canada est encore soumis à un déséquilibre, celui de l'écart du Québec. *Ces deux États indépendants vivent-ils un scandale rue de l'Érable, si oui lequel* ?

Rappelons aussi que le Canada et Haïti ont signé plus d'un traité international dont les lois sur le blanchiment d'argent, et les lois sur le détournement de fonds publics. Ces (2) rappels mettent en relief alors l'usage de la «*valise consulaire*» via la .

L'histoire, un scandale qui met en relief l'acquisition d'un somptueux immeuble de la Couronne Nord de Montréal, Laval en fait, aurait fait l'objet de diffusion inappropriée d'éléments de la souveraineté d'Haïti mettant à risque une déléguée officielle. Fièvre médiatique de métropole dénonçant sans considération pour les conventions établies entre les deux États partenaires, *soit le Canada et Haïti*, celui-ci aura-t-il à reprocher à celui-là d'avoir commis bien plus qu'un impair sous le coup de la méprise, c'est la 1e considération. Ou, le Canada reprochera-t-il à Haïti l'usage abusif de valise consulaire pour fin non consulaire, l'argent utilisé pour l'achat rue de l'Érable y aurait transité ?

Révisons alors des points de ladite Convention.

Convention - chapitre premier (définitions)

art.1-a, l'expression « *poste consulaire* » : « *s'entend de tout consulat général, consulat, vice-consulat ou agence consulaire »*;
art.1-b, l'expression « *circonscription consulaire* » : « *s'entend du territoire attribué à un poste consulaire pour l'exercice des fonctions consulaires* »;
art.1-h, l'expression « membres du personnel consulaire » : « *s'entend des fonctionnaires consulaires autres que le chef de poste consulaire, des employés consulaires et des membres du personnel de service* »;

art.2-1, « *l'établissement de relations consulaires entre États se fait par consentement mutuel* »

art.4-2, « *le siège du poste consulaire, sa classe et sa circonscription consulaire sont fixés par l'État d'envoi et soumis à l'approbation de l'État de résidence* ».

Art.5-e, *« Fonction consulaire* » : « *Prêter secours et assistance aux ressortissants, personnes physiques et morales, de l'État d'envoi* »;

(f). « *Agir en qualité de notaire et d'officier d'état civil et exercer des fonctions similaires, ainsi que certaines fonctions d'ordre administratif, pour autant que les lois et règlements de l'État de résidence ne s'y opposent pas* » ;

(G). « *Sauvegarder les intérêts des ressortissants, personnes physiques et morales, de l'État d'envoi, dans les successions sur le territoire de l'État de résidence conformément aux lois et règlements de l'État de résidence* ».

Avant d'aller plus loin, il nous faut établir la contextualité des relations, des émotions qui prévalent depuis au moins, le 17 janvier 2021. La pandémie covidienne mal gérée plus précisément dans la , c'est la crise où en 2020, une avait tenté de de la contamination à un secteur de la communauté haïtienne à Mont-

Suite en page 13

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 13

DIPLOMATIE INTERNATIONALE ET SOCIÉTÉ

Violences diplomatiques sur Haïti ou la lecture de lunatiques fanatiques

Suite de la page 12

réal-Nord, en parlant de mœurs et de comportement de décrétée par Québec, entre autres provinces autonomes. Le avait même à l'occasion et plus, porté son intervention publique afin de rectifier le tir d'un certain Québec *racisé par...*, pour dire aux Haïtiens qu'-on *les aime ici au Canada*.

Consulat général et Ambassade, donc les représentants de l'État d'envoi en vertu de l'article 5.e, n'ont cité que dalle de la Convention, en faveur de la clientèle desservie dans la circonscription consulaire de l'État d'accueil.

Curieux revirement, ou autre intérêt choisi, l'Ambassadeur d'Haïti, son excellence Dr Weibert Arthus dans le protocole épistolaire identifié au numéro de référence : AHC/AMB/ 005/ 2021, adressé à M. Dany Doucet, rédacteur en chef Le Journal de Montréal dit, et je cite : « J'ai pris bonne note de la décision de votre journal d'enlever de son site l'article intitulé : « *Deux vols en provenance d'Haïti bourrés de COVID* ».

La lettre..., au paragraphe deux : « *Cependant, le mal est déjà fait* ». L'ambassadeur Arthus va encore plus loin, je cite : « *Le simple fait d'enlever l'Article de votre site ne l'efface pas de l'entendement des milliers de personnes qui ont pu le lire* ».

La considération suivante ouvre une importante avenue sous toute réserve, dans un langage sans détour, je cite : « *Il est clair que le choix malheureux des mots utilisés dans cet article porte atteinte à la dignité humaine et contribuent à renforcer une stigmatisation souvent dénoncée du peuple haïtien* ».

Première observation, cela s'est passé sur le territoire de la circonscription consulaire du Consulat général de la République d'Haïti à Montréal, qui n'en dit rien à notre connaissance, d'ailleurs. C'est l'ambassadeur à Ottawa qui réagit une fois de plus dans ce dossier en concluant avec des termes très forts : «... *d'excuses à l'égard de la communauté haïtienne pour* ***les torts moraux*** *qu'ont* ***pu causer*** *certains...*».

Si ce n'est pas une levée de boucliers, elle n'est pas en outre écartée ni éloignée. Ceci n'est pas coutume chez le diplomate haïtien, d'une part, et de cette même diplomatie, eut égard aux mêmes types de publication sur la communauté haïtienne de Montréal, mais dont sa lettre ne mentionne pas, sinon générale, tandis que ce consortium publie autrement, à Ottawa aussi.

De ce fait, dans l'affaire courante Célestin-*rue-de-l 'Érable*, si la Mission consulaire de la République d'Haïti s'est sentie lésée, en quoi, d'une part, pourquoi, d'autre part ?

Alors, va-t-elle porter plainte de là, puisqu'il y a un ciblage qui cause de la fragilité ? L'ambassade de ladite République souveraine d'Haïti va-t-elle en faire autant, ou le faire puisque l'intérim se maintient au Consulat général avec un Chargé d'affaires ? En fait, Ottawa est-il embarrassé et pourquoi le serait-il pour la province du racisme ?

Contextualité. Nous sommes dans le respect des suites de la Commission Charbonneau et des délais prescrits dans les poursuites pour malversations et autres crimes autrefois reprochés aux accusés désormais rassurés par autre chose que la preuve d'innocence. Les chefs de pupitre se retiennent c'est la loi, c'est local. Cet argent circule, librement.

La République d'Haïti dans sa formule de force actuelle n'est pas plus propre, elle est dénoncée de tout part et d'ailleurs par les Nations Unies même via le , le titre interpelle. Haïti : « *l'ONU préoccupée par l'usage disproportionnée de la force contre les journalistes couvrant les manifestations, datée du 15 février 2021* ». Si nous nous interrogeons sur le terme « *disproportionné* », comme s'il peut justifier l'usage de la force [...] sur les journalistes, cela laisse penaud. Néanmoins, c'est le même axe qui orientait des recherches sur le racisme systémique au Québec, au Canada en 2017. *Sommes-nous dans un contexte d'anges et démons ou de démons et d'anges*?

Reconsidérons Montréal systémique interpellé par une clientèle haïtienne puisqu'il en existe plus d'une. A-t-elle mis le Canada dans l'embarras par des *'vertus'* cachées ou, par le militantisme politique haïtien outremer, pour une question d'intérêts média ?

Il faut alors considérer des questions vitales d'abord sur la Convention.

Alors d'une part, selon l'article 23-1 *Personne déclarée non gratta*. L'État de résidence peut à tout moment informer l'État d'envoi qu'un fonctionnaire consulaire est persona non grata ou que tout autre membre du personnel consulaire n'est pas acceptable. L'État d'envoi rappellera alors la personne en cause ou mettra fin à ses fonctions dans ce poste consulaire, selon le cas.

L'État canadien a ou avait-il déclaré Mme Célestin, *persona non gratta* dans les délais prescrits ?

La réponse serait tout à fait négative puisque ladite dame vit encore au Canada.

D'autre part, selon l'article 30.1 Logement. L'État de résidence doit, soit faciliter l'acquisition sur son territoire, dans le cadre de ses lois et règlements, par l'État d'envoi des locaux nécessaires au poste consulaire, soit aider l'État d'envoi à se procurer des locaux d'une autre manière.

30.2 Il doit également, s'il en est besoin, aider le poste consulaire à obtenir des logements convenables pour ses membres.

Était-ce le cas dans l'achat de propriété concerné en rapport avec les vendeurs dont la femme est réputée gestionnaire des biens d'autrui ?

Nous n'en sommes pas encore avisés à cet effet, mais revenons à la presse locale.

La presse locale a même prétendu une enquête canadienne sur la provenance de cet argent d'origine consulaire, ce malgré l'aspect d'un État souverain piétiné par le fait de dénonciations qui ont protégé les droits du vendeur, ceux du conseil notarial, dans la transaction, faisant *fi* de ceux de l'acquéreur, en l'occurrence Mme Célestin réputée d'une part la femme du sénateur Rony Célestin, mais aussi les droits définis par la convention de Vienne dans le cas des relations consulaires.

Article-32 Inviolabilité des archives et documents consulaires. Les archives et documents consulaires sont inviolables à tout moment et en quelque lieu qu'ils se trouvent. Interrogeons : les archives au sous-sol de Léo Pariseau sont-elles protégées ?

Question : a-t-on violé sciemment le droit de la déléguée consulaire, avec la fuite ?

Article-34 Liberté de Mouvement. Sous réserve de ses lois et règlements relatifs aux zones dont l'accès est interdit ou réglementé pour des raisons de sécurité nationale, l'État de résidence assure la liberté de déplacement et de circulation sur son territoire à tous les membres du poste consulaire.

Question : a-t-on tenté par ce biais, de réduire la liberté de mouvement de la déléguée par intimidation, tandis que l'identité de la vendeuse, du notaire, ont été protégées ?

Article-31.1 Inviolabilité des locaux consulaires. Les locaux consulaires sont inviolables dans la mesure prévue par le présent article.

Jusqu'où a-t-on été au Canada, violant ce qui est inviolable par association ?

Sinon, considérons l'article-35.3 Liberté de communication – « *La valise consulaire ne doit être ni ouverte ni retenue* ». « *Toutefois, si les autorités compétentes de l'État de résidence ont de sérieux motifs de croire que la valise contient d'autres objets que la correspondance, les documents et les objets visés au paragraphe 4 du présent article, elles peuvent demander que la valise soit ouverte en leur présence par un représentant autorisé de l'État d'envoi* ». Si les autorités dudit État opposent un refus à la demande, la valise est renvoyée à son lieu d'origine ;

35.4, « *les colis constituant la valise consulaire doivent porter des marques extérieures visibles de leur caractère et ne peuvent contenir que la correspondance officielle, ainsi que des documents ou objets destinés exclusivement à un usage officiel* ».

Considérons si l'argent a été introduit par cette voie. Soit l'État d'accueil aurait été à dessein naïf coopérant tolérant, soit l'État d'envoi par le stratagème aurait été abusif.

Nous devrions néanmoins considérer cet autre article qui implique les deux États.

Article-32.1 Exemption fiscale des locaux consulaires. Les locaux consulaires et la résidence du chef de poste consulaire de carrière dont l'État d'envoi ou toute personne agissant pour le compte de cet État est propriétaire ou locataire sont exempts de tous impôts et taxes de toute nature, nationaux, régionaux ou communaux, pourvu qu'il ne s'agisse pas de taxes perçues en rémunération de services particuliers rendus.

Le Canada ne sait donc ignorer la nature de cet achat ni l'achat, s'il y a exemption. **D**e ce fait *côté-Ottawa* confirme-t-il la tenue réelle d'enquête sur la provenance des fonds cités dans ce dossier, ce malgré les closes d'immunité de la convention précitée ?

Concluons en considérant lesdites obligations déontologiques, la presse locale est-elle fautive de non-respect (*axé de préjugés*) de la Convention de Vienne ?

Nous avons contacté à cet effet les différentes parties concernées ou impliquées, le Consulat Général d'Haïti par son ***AI*** est surchargé d'activités ou de peur, pour nous répondre, a fini par nous informer de ceci : «*Le Consulat général d'Haïti à Montréal vous félicite pour votre engagement au profit du respect du droit international public et profite de l'occasion pour vous faire savoir que le dossier relatif aux allégations publiées dans des journaux québécois contre la Consule Marie-Louisa Célestin a été transféré aux Services centraux du Ministère des Affaires étrangères et des Cultes. Ainsi, afin d'avoir des réponses officielles à vos légitimes questions, veuillez vous adresser audit Ministère. — Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées. — Consulat général d'Haïti à Montréal* ».

L'ambassade ne répond ni ne retourne l'appel, le Canada n'est pas plus bavard, protocole QC *idem*, omerta, prudence, l'affaire loin d'être close, au contraire s'évalue, scandale : feu Jean Serge Joseph, Omar Khadr, deux valeurs, *boomerang* de consuls canadiens.

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 14

LA MOBILISATION ANTI-JOVENEL MOÏSE CONTINUE

Des centaines de milliers de personnes dans les rues deux jours suivis

La contestation aguerrie plus musclée que jamais...

Suite de la page 4

atives du régime PHTKiste dirigé par Jovenel Moïse dont les mots de fabrique sont : « corrompu, criminel et sanguinaire ».

D'autres interventions dénonçant Jovenel Moïse

Présent également à cette mobilisation, l'ex-sénateur Steven Benoit a lancé ses critiques à l'égard de Jovenel Moïse qu'il dit doit tirer les conclusions de sa situation, c'est-à-dire qu'il doit accepter la réalité selon laquelle le peuple haïtien l'a rejeté sans appel, depuis environ trois ans, un sentiment qui était clairement exprimé lors des premiers soulèvements populaires des 6 et 7 juillet 20218. Cité encore par l'organe de presse en ligne *rhinews.com,* M. Benoit a lâché : « *Pas la peine de faire durer le plaisir, il est temps de partir, puisque vous ne pourrez pas atteindre vos objectifs criminels*».

rhinews.com a eu l'occasion d'ouvrir son micro aussi bien à Jean Robert Argant, responsable du « *Collectif du 4 décembre* », aussi présent. Il a dénoncé les manœuvres de Jovenel Moïse visant à changer la Charte fondamentale du pays, une démarche, selon lui, illégale. À cet égard, il a souligné qu'il est « *inconcevable que quelques individus se croient autorisés pour doter le pays d'une nouvelle constitution, sans l'adhésion populaire* ». Aussi a-t-il exprimé l'espoir que la célébration du 34e anniversaire de la Constitution de 1987 sera l'occasion pour le peuple haïtien d'arriver à la réalité de l'urgence d'un effort unitaire qui résultera en la reconstruction du pays «*que les ennemis de la nation ont détruit* ».

Il a été aussi possible de recueillir l'opinion de Révérend Gérard Forges, un des pasteurs à l'origine de la première manif aussi bien que de celle-ci, qui est également membre de la « *Commission protestante contre la dictature en Haïti* » (CPCDH), fustigeant l'attitude de Jovenel Moïse continuant de se maintenir au pouvoir, quoique son mandat constitutionnel ait pris fin depuis le 7 février.

Ensuite, dénonçant l'enlèvement contre rançon, la violence, la terreur d'État, la violation de la Constitution et des droits de l'homme, le pasteur Forges dit s'étonner de l'attitude de la communauté internationale qu'il ne comprend, puisque continuant de « *soutenir aveuglement un régime dictatorial en Haïti* »

Toutefois, il garde l'espoir que la communauté internationale change son fusil d'épaule et mette fin à son soutien à la dictature, tout en l'invitant à adopter la seule option logique : appuyer la lutte du peuple haïtien pour le respect de la Constitution, le droit à la vie et la démocratie.

De son côté, l'agronome André Victor, parlant au nom de son organisation politique « *Mouvement patriotique populaire dessalinien* (MOPOD), a laissé entendre que Jovenel Moïse a l'unique choix de se retirer, car, dit-il, la population haïtienne, dans son écrasante majorité, « *le rejette et exige son départ* ». Et M. Victor de conclure : « *Son mandat a pris fin depuis le 7 février dernier, mais il continue de s'accrocher au pouvoir avec l'appui de la communauté internationale contre la volonté populaire* ».

Il faut signaler, en même temps, que des jeunes militants politiques n'ont pas raté l'occasion d'afficher leur passion, se caractérisant le plus souvent par la mise en place de barricades enflammées et le dépôt de détritus tout au long de la mobilisation. Ils n'ont pas négligé, non plus, de détruire, sur tout le parcours, des pancartes gouvernementales faisant la propagande pour le référendum constitutionnel que le régime en place se propose de réaliser.

Il est opportun d'attirer l'attention sur la recommandation de Me Danton Léger, ancien commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, invitant la population à brûler les pancartes et panneaux faisant la propagande de ces élections.

Réagissant à la mise en garde, à lui adressée, en raison de cette incitation à commettre un tel acte, qui est susceptible d'attirer sur lui la vengeance gouvernementale, sous forme de son arrestation, il a répondu qu'on ne peut pas l'arrêter. Après l'assassinat de Monferrier Dorval, il dit attendre qu'on s'attaque à lui.

Encore une fois, mission accomplie

En clair, les organisateurs de ces deux manifestations, qui se sont déroulées sur deux jours, l'une après l'autre, ont de bonnes raisons de se féliciter. C'est ce qu'a fait l'avocat Gédéon Jean, de toute évidence super-satisfait

Dans son message de clôture, à l'issue de ce grand événement, Me Gédéon Jean, visiblement satisfait de la marche commémorative de la date du vote de la Constitution de 1987, a invité ses compatriotes à poursuivre la mobilisation en vue d'imposer le respect de la Charte fondamentale nationale.

En effet, dans sa brève intervention, arrivé à la Place de la Constitution, au Champ de Mars, M. Jean a déclaré : « *Ce que nous avons fait aujourd'hui, à travers les rues de la capitale, est une démonstration de notre attachement à la Charte fondamentale* ». Il n'a point râté l'occasion de mettre en garde contre toute velléité « *visant à changer la constitution* ».

Au moment où la population port-au-princienne foulait le macadam, leurs concitoyens des Cayes (dans le département du Sud) de Saint-Marc (Bas-Artibonite) et de Port-de-Paix (du département du Nord-Ouest) s'étaient aussi mobilisés. Il semble que les citoyens d'autres villes aient été également mobilisés pour exiger le respect de la Constitution, ainsi que pour demander l'éjection de Jovenel Moïse du Palais national qu'il continue d'occuper alors que son mandat constitutionnel a pris fin depuis bientôt deux mois.

Mobilisation anti-Moïse et pour le respect de la Constitution réussie ! Mission accomplie !

Signalons que, anticipant l'apothéose qu'allait connaître les journées de 28 et 29 mars, à Port-au-Prince et dans les autres villes d'Haïti, le pasteur Jacques Janvier avait avisé Jovenel Moïse que le mouvement oppositionnel allait changer. Sans fournir de détails, il a fait savoir que : « *Lit la pra l rantre nan youn lòt faz* ».

L.J.

DE BROSSE & STUDLEY, LLP

Richard A. De Brosse

Attorney at Law

ACCIDENTS * REAL ESTATE MALPRACTICE

182-38 Hillside Avenue **(Suite 103)**

Jamaica Estate, N.Y. 11432

Tel.: 718-658-3000. Fax 658-658-3187

rdebrosse@QueensLegalPlaza.com

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 15

Journal 31 mars - 7 avril 2021.qxp_HO 3/31/21 4:21 AM Page 16

NOUVELLES BRÈVES

Une flambée du coronavirus, en dépit des bonnes nouvelles

Lundi soir, 29 mars, le *Centers for Disease Control & Prevention* (CDC), l'organisme gouvernemental appelé à surveiller l'état de santé de la nation américaine, a sonné l'alarme concernant une quatrième vague de la pandémie du siècle, exigeant beaucoup plus de précaution de la part de la population, à un moment où certains États commencent à reprendre les activités comme auparavant.

Rachelle Wallensky

En effet, on a vu Rachelle Wallensky, la directrice du CDC, prenant la parole à la télévision, pour dire : « *Je vous parle aujourd'hui, pas nécessairement comme la directrice du CDC, mais comme une épouse, une mère, la fille d'une mère, pour vous demander de patienter davantage, afin que ceux que nous aimons tous soient encore avec nous quand ce sera enfin terminé* ». C'est-à-dire quand on aura apporté les solutions adéquates pour vaincre la COVID-19.

On pouvait lire sur son visage l'effroi qui transpire, quand elle a ajouté : « *C'est comme si je ressens du profond de moi-même qu'on est à la veille d'un désastre, car une quatrième vague de la COVID-19 ne va pas se faire attendre. Ce qui est arrivé, la semaine dernière, indique d'ordinaire qu'on fera face à une nouvelle flambée* » du virus.

Qu'est-ce qui s'est passé la semaine dernière ? Selon le journal *Washington Post*, qui suit de près l'évolution de la pandémie, les nouveaux cas d'infection ont augmenté de 12 % dans l'espace d'une semaine, oscillant entre 50 000 à 60 000 nouveaux cas par jour, revenant aux sombres jours que l'on croyait révolus. Tout cela, à cause de la levée des restrictions dans plusieurs états, surtout dans le Nord-Est et la partie nord du Midwest. Ainsi, New York et New Jersey sont visés, de même que le Michigan, parmi d'autres.

En ce sens, une bonne nouvelle est annoncée pour New York. Dès mardi, hier, 30 mars, les gens âgés de 30 ans ou plus, sont habilités à se faire vacciner. D'ici le 6 avril, mardi prochain, le plan sera libéralisé pour couvrir ceux âgés de 16 ans. On n'a qu'à consulter les bulletins du Service de santé sur l'internet pour trouver le centre de vaccination le plus proche.

Entre-temps, le président Joe Biden a droit à des lauriers, car jeudi de la semaine dernière, soit 54 jours après avoir prêté serment, il a réussi son pari, savoir que dans les premiers 100 jours de son administration, 100 millions de citoyens auraient été inoculés. Ā ce rythme, ce sera le double de sa prédiction, soit 200 millions de personnes inoculées à la date butoir du 20 mai, les premiers 100 jours depuis l'inauguration de son administration.

Que le président Biden soit aussi apte à faire autant dans le domaine politique international, surtout en ce qui a trait à Haïti qui, selon lui, a été « *abandonné* » par son prédécesseur, qui était totalement indifférent à l'égard de la première République noire, qu'il a qualifiée de « *trou de merde* ».

***Suite aux deux journées de manifestations du 28 et 29 mars, la crise haïtienne devient une crise de la communauté internationale.** Il n'y a pas à sortir de là, le peuple haïtien, presque toutes tendances confondues, dit **NON** à la dictature, au référendum inconstitutionnel et aux élections truquées de Jovenel Moïse, **NON** aussi à Moïse lui-même.

Pourtant, cette communauté internationale, pour des raisons inavouées, s'acoquine avec «*L'Homme Banane* », lui apportant son concours *per fas et nefas.* Dans ce cas, doit-on s'attendre à une hécatombe occasionnée par des tueurs internationaux, afin d'implanter « *la démocratie-à-la-Jovenel* », tel qu'il l'a dit ? Voir les Éditoriaux, (pages 10 et 11), les analyses en français et en anglais *(HAPPENINGS)* en page de garde, concernant cet imbroglio qu'a constitué la communauté internationale, face au peuple haïtien.

***Les républicains de la Georgie ont adopté une loi visant à restreindre le vote des Noirs ayant contribué à la victoire des démocrates, aux élections de novembre 2020.** C'est jeudi dernier, 25 mars, que le gouverneur républicain Brian Kemp s'est empressé de signer la loi que le Parlement, à majorité républicaine, venait de voter.

Derek Chauvin, le meurtrier de George Floyd au banc des accusés.

Presque tous les analystes y voient une façon de mettre les bâtons dans les roues des citoyens noirs qui, lors des dernières élections, ont causé la surprise en votant en masse pour le tandem démocrate Joe Biden/Kamala Harris. Lors du deuxième tour pour les Sénatoriales, début janvier, les Georgiens ont récidivé, permettant aux deux candidats démocrates de remporter la victoire face aux deux républicains qui entendaient se faire réélire. Dire que le vote de la Georgie a permis aux démocrates de s'emparer de la majorité aux républicains qui, jusque-là avaient le contrôle de la Chambre haute, au Congrès américain. Ainsi, les trois branches du gouvernement fédéral se sont retrouvées sous l'obédience des démocrates, facilitant la tâche du président Biden.

Brian Kemp, le gouverneur républicain de Georgie.

On soulignera que le chef d'État démocrate a vite réagi au vote des républicains de la Georgie. Vendredi, 26 mars, il a critiqué leur action, notant que « *c'est du Jim Crow en plein 21e siècle !* » affirmant que c'est un retour aux pratiques sudistes pour empêcher l'accès du scrutin aux Noirs, jusqu'à ce que le mouvement des droits civils des années '60 aient renversé toutes ces barrières.

Il faut s'attendre à ce que d'autres racistes fassent de cette initiative rétrograde à la Jim Crow leur cheval de batail, dans les jours qui viennent, essayant même de revenir à la ségrégation raciale. Mais l'explication de tout cela est trouvée dans ce dicton : «*Autres temps, autres mœurs* ».

***Le procès de Derek Chauvin, le meurtrier de George Floyd, a débuté lundi, 29 mars.** Ayant échoué dans leur tentative de faire déplacer le cas Derek Chauvin à un tribunal hors de Minneapolis, dans l'état de Minnesota, où le meurtre public de George Floyd a été perpétré, le 25 mai 2020, les avocats du meurtrier se sont résignés à défendre l'indéfendable. Car les procureurs ne manquent pas de témoins à charges, y compris l'adolescent (âgé de plus de 10 ans et moins de 20) qui avait filmé l'incident, ainsi qu'une fillette de neuf ans portant, en ce jour du 25 mai, une blouse sur laquelle était inscrit le mot «*LOVE* » (AMOUR).

On ne saurait jamais oublier ce géant noir docile qui, menottes aux poignets, durant près de neuf (9) minutes, sous le genou du policier blanc, gémissait,« **I CAN'T BREATHE !** » **(Je ne peux pas respirer).** Puis il s'est éteint. Ce qui aura déclenché un mouvement international déclenchant le mouvement « ***BLACK LIVES MATTER*** » **(La vie des Noirs compte).**

Rendez-vous la semaine prochaine pour le déroulement du procès, qui n'est qu'à son troisième jour.

Pierre Quiroule II
31 mars 2021